



Communauté d'Agglomération

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION "HERAULT MEDITERRANEE"

SEANCE DU LUNDI 28 JUILLET 2008

République Française

Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault

Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 44

En exercice : 44

Qui ont pris part à la
délibération : 37

Date de convocation :

21-07-2008

Affichage effectué le :

11 AOUT 2008

Retrait affichage effectué le :

OBJET :

INSTALLATION DE M. MERLO
ANDRÉ EN TANT QUE
DELEGUE SUPPLEANT
AU SEIN DU CONSEIL
COMMUNAUTAIRE ET DES
COMMISSIONS DE LA CAHM

N°1

Réf. : PHD/sgb

**Transmis à la
Sous Préfecture :**

11 AOUT 2008

Contrôle de légalité :

**Retour du contrôle de
légalité :**

26 AOUT 2008

L'an DEUX MILLE HUIT

et le vingt-huit juillet à dix-huit heures

Le Conseil de Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à AGDE, sous la présidence de monsieur Gilles D'ETTORE.

Présents :

Délégués Titulaires : MM. D'ETTORE, VOGEL-SINGER, MARTINEZ Jean, GAIRAUD, MILLAT Gérard, GARRIGA Jacques, DREVET, Mme ANTOINE, MM. GAUDY, THERON, BONNAFOUX, Mme BUCHACA, MM. DRUILLE, EXPOSITO, FEDERICI, FREY, HUPPÉ, Mmes IVORRA, MAERTEN, MM. MONÉDÉRO, PEPIN-BONNET, PEREZ Gérard, Mme PUIG, MM. RALUY, REVALOR, Mme RODRIGUES, MM. ROQUES, SANCHEZ, SERS, SOULIER, TOBENA, TRINQUIER.

Délégués Suppléants : MM. ALARCON, FOURESTIER, MATA, Mmes ROULET, KELLER.

Absents Excusés : MM. AMIEL, SICARD, Mme SALGAS, MM. ALAÏCHE-BARRAU, Mme DOLZ, MM. FAGES, LANDRY, MARHUENDA, MILLAT Guy, NADAL.

Secrétaire de Séance : PEPIN-BONNET Stéphane

Rapporteur : Gilles D'ETTORE, Président de la CAHM



Monsieur le Président rappelle que madame Fabienne BALON adjointe au Maire de Pézenas siège au sein du Conseil communautaire en tant que déléguée suppléante et a été désignée en tant que membre des commissions de travail « Finance » ; « espaces verts-propreté voirie »

Monsieur le Président expose que par délibération en date du 30 juin 2008, le Conseil Municipal de Pézenas à remplacer madame Fabienne BALON par monsieur André MERLO, Conseiller Municipal.

Par conséquent, il propose de procéder à l'installation de monsieur MERLO en tant que délégué suppléant au sein du Conseil communautaire et de le désigner membre des commissions de travail suivantes : « Finances » ; « espaces verts-propreté voirie » et « Équipements sportifs – culturels »

Les membres du Conseil communautaire sont invités à se prononcer.

../..

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Où l'exposé de son Président ,
Après en avoir délibéré,*

DECIDE A L'UNANIMITE

- **DE PROCEDER** au remplacement de madame BALON par **monsieur André MERLO** pour siéger au sein du conseil communautaire en tant que membre suppléant de la commune de Pézenas et au sein des commissions de travail « Finances » ; « espaces verts – propreté voirie » et « Équipements sportifs – culturels » ;
- **D'AUTORISER** monsieur le Président à signer toutes les pièces se rapportant à cette affaire.

Fait et délibéré à AGDE les jour, mois et an susdits

 *Le Président,*
Gilles D'ETTORE



Communauté d'Agglomération

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION "HERAULT MEDITERRANEE"

SEANCE DU LUNDI 28 JUILLET 2008

République Française

Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault

Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 44

En exercice : 44

Qui ont pris part à la
délibération : 38

Date de convocation :

21-07-2008

Affichage effectué le :

11 AOUT 2008

Retrait affichage effectué le :

OBJET :

APPROBATION DU
REGLEMENT INTERIEUR
DU CONSEIL
COMMUNAUTAIRE

N° 2

Réf. : PHD/sgb

**Transmis à la
Sous Préfecture :**

11 AOUT 2008

Contrôle de légalité :

**Retour du contrôle de
légalité :**

26 AOUT 2008

L'an DEUX MILLE HUIT

et le vingt-huit juillet à dix-huit heures

Le Conseil de Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à AGDE, sous la présidence de monsieur Gilles D'ETTORE.

Présents :

Délégués Titulaires : MM. D'ETTORE, VOGEL-SINGER, MARTINEZ Jean, GAIRAUD, MILLAT Gérard, GARRIGA Jacques, DREVET, Mme ANTOINE, MM. GAUDY, THERON, BARRAU, BONNAFOUX, Mme BUCHACA, MM. DRUILLE, EXPOSITO, FEDERICI, FREY, HUPPÉ, Mmes IVORRA, MAERTEN, MM. MONÉDÉRO, PEPIN-BONNET, PEREZ Gérard, Mme PUIG, MM. RALUY, REVALOR, Mme RODRIGUES, MM. ROQUES, SANCHEZ, SERS, SOULIER, TOBENA, TRINQUIER.

Délégués Suppléants : MM. ALARCON, FOURESTIER, MATA, Mmes ROULET, KELLER.

Absents Excusés : MM. AMIEL, SICARD, Mme SALGAS, MM. AT, AUGÉ, Mme DOLZ, MM. FAGES, LANDRY, MARHUENDA, MILLAT Guy, NADAL.

Secrétaire de Séance : PEPIN-BONNET Stéphane

Rapporteur : Gilles D'ETTORE, Président de la CAHM



Monsieur le Président expose que, conformément aux articles L. 2121-8 et L.2121-19 du Code Général des Collectivités Territoriales, la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée doit adopter par voie délibérative, dans les six mois qui suivent son installation, le règlement intérieur de son assemblée.

Par conséquent, il donne lecture du projet de règlement intérieur de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée à l'Assemblée délibérante.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Où l'exposé de son Rapporteur,
Après en avoir délibéré,

DECIDE A L'UNANIMITE

- D'APPROUVER le règlement intérieur du Conseil communautaire après en avoir pris connaissance et joint en annexe de la présente délibération.

Fait et délibéré à Agde les jour, mois et an susdits



Le Président,

Gilles D'ETTORE

SEANCE DU LUNDI 28 JUILLET 2008

République Française

Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault

Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 44

En exercice : 44

Qui ont pris part à la
délibération : 37

Date de convocation :
21-07-2008

Affichage effectué le :

Retrait affichage effectué le :

OBJET :

CREATION D'UN
ETABLISSEMENT PUBLIC
FONCIER DE LANGUEDOC
ROUSSILLON : désignation d'un
représentant de la CAHM au sein
du conseil d'administration

N°3

Réf. : PHD./sgb

**Transmis à la
Sous Préfecture :**

Contrôle de légalité :

**Retour du contrôle de
légalité :**

26 AOUT 2008

L'an DEUX MILLE HUIT

et le vingt-huit juillet à dix-huit heures

**Le Conseil de Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement
convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à AGDE, sous
la présidence de monsieur Gilles D'ETTORE.**

Présents :

Délégués Titulaires : MM. VOGEL-SINGER MARTINEZ GAIRAUD. MILLAT Gérard. GARRIGA.
DREVET. Mme ANTOINE. MM. GAUDY. THERON. BARRAU. BONNAFOUX. Mmes BUCHACA. MM.
DRUILLE. EXPOSITO. FEDERICI. FREY. HUPPE. Mme IVORRA Mme MAERTEN MONEDERO.
PEPIN-BONNET. PEREZ Gérard. Mme PUIG. MM. RALUY REVALOR. MME RODRIGUES . ROQUES.
SANCHEZ . SERS. SOULIER. TOBENA .TRINQUIER.

Délégués Suppléants : MM ALARCON M. FOURESTIER. MATA Mmes ROULET. KELLER

Absents Excusés : MM.. AUGÉ. AT.

Secrétaire de Séance : M. PEPIN-BONNET Stéphane

Rapporteur : Gilles d'ETTORE , président de la Communauté d'agglomération

Monsieur le Président rappelle que par décret n°2008-670 du 2 juillet 2008 a été créé un établissement public foncier de Languedoc Roussillon. Il s'agit d'un établissement public de l'Etat à caractère industriel et commercial qui sera chargé de procéder à la réalisation des études et travaux nécessaires aux acquisitions foncières et opérations immobilières et foncières en vue du développement de l'offre de logements ou d'opérations de renouvellement urbain , d'activités économiques , de la protection contre les risques naturels, de la préservation des espaces agricoles et de la mise en oeuvre des grands équipements immobiliers .

Il indique qu'il sera géré par un conseil d'administration composé de 42 membres dont 32 représentants des collectivités territoriales ou de leurs groupements ; 3 représentants des chambres consulaires et 7 représentants de l'Etat.

Monsieur le Rapporteur expose que la Communauté d'agglomération Hérault méditerranée doit disposer comme les autres communauté d'agglomération d'un siège et qu'il convient par conséquent de désigner un représentant siégeant au sein du conseil Communautaire.

Ainsi, il propose de nommer Monsieur Alain VOGEL SINGER, 1^{er} vice – président délégué à l'aménagement du territoire et au développement durable.

../..

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Où l'exposé de son Président ,
Après en avoir délibéré,*

DECIDE A L'UNANIMITE

- **DE DESIGNER** monsieur **Alain VOGEL SINGER**, 1^{er} vice-président délégué à l'aménagement du territoire et au développement durable pour siéger au sein du conseil d'administration de l'établissement public foncier de Languedoc Roussillon
- **D 'AUTORISER** Monsieur le Président à signer toutes les pièces se rapportant à cette affaire.

Fait et délibéré à AGDE les jour, mois et an susdits

Le Président,

Gilles D'ETTORE



SEANCE DU LUNDI 28 JUILLET 2008

République Française

Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault

Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 44

En exercice : 44

Qui ont pris part à la
délibération : 38

Date de convocation :

21-07-2008

Affichage effectué le :

11 AOUT 2008

Retrait affichage effectué le :

OBJET :

PAEHM « LA CAPUCIERE »
A BESSAN :
Décision modificative N°1

N°4

Réf. : PHD./sgb

**Transmis à la
Sous Préfecture :**

11 AOUT 2008

Contrôle de légalité :

**Retour du contrôle de
légalité :**

26 AOUT 2008

L'an DEUX MILLE HUIT

et le vingt-huit juillet à dix-huit heures

Le Conseil de Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à AGDE, sous la présidence de monsieur Gilles D'ETTORE.

Présents :

Délégués Titulaires : MM. D'ETTORE, VOGEL-SINGER, MARTINEZ Jean, GAIRAUD, MILLAT Gérard, GARRIGA Jacques, DREVET, Mme ANTOINE, MM. GAUDY, THERON, BARRAU, BONNAFOUX, Mme BUCHACA, MM. DRUILLE, EXPOSITO, FEDERICI, FREY, HUPPÉ, Mmes IVORRA, MAERTEN, MM. MONÉDÉRO, PEPIN-BONNET, PEREZ Gérard, Mme PUIG, MM. RALUY, REVALOR, Mme RODRIGUES, MM. ROQUES, SANCHEZ, SERS, SOULIER, TOBENA, TRINQUIER.

Délégués Suppléants : MM. ALARCON, FOURESTIER, MATA, Mmes ROULET, KELLER.

Absents Excusés : MM. AMIEL, SICARD, Mme SALGAS, MM. AT, AUGÉ, Mme DOLZ, MM. FAGES, LANDRY, MARHUENDA, MILLAT Guy, NADAL.

Secrétaire de Séance : PEPIN-BONNET Stéphane

Rapporteur : Gilles D'ETTORE, Président de la CAHM

Monsieur le Président expose qu'il s'avère nécessaire pour faire face à certaines dépenses de procéder à un virement de crédits détaillés comme suit sur le Budget annexe PAEHM «La Capucière » à Bessan :

D.M. N°1 DU PAEHM «LA CAPUCIERE »			
SECTION DE FONCTIONNEMENT			
DEPENSES			
011	6015	Terrain à aménager	- 60 200,00 €
66	66111	Intérêts de la dette	+ 58 500,00 €
66	66112	Intérêt Cours Non Échus (ICNE)	+ 1 700,00 €
Total			0,00 €
RECETTES			
			0,00 €
Total			0,00 €

Par conséquent, monsieur le Rapporteur propose aux membres du Conseil communautaire d'approuver ces virements de crédits qui ne modifient pas l'équilibre du Budget.



.../...

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Où l'exposé de son Rapporteur ,
Après en avoir délibéré,*

DECIDE A L'UNANIMITE

- **D'APPROUVER** les virements de crédits tels que présentés ci-dessus sur le Budget annexe du PAEHM de « La Capucière ».

Fait et délibéré à AGDE les jour, mois et an susdits



Le Président,

Gilles D'ETTORE

SEANCE DU LUNDI 28 JUILLET 2008

République Française

Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault

Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 44

En exercice : 44

Qui ont pris part à la
délibération : 41

Date de convocation :
21-07-2008

Affichage effectué le :

11 AOUT 2008

Retrait affichage effectué le :

OBJET :

DEVELOPPEMENT DES
ENERGIES RENOUVELABLES
(SOLAIRE OU EOLIENNE) :
modalités d'intervention de la
Communauté d'agglomération -
reversement financier aux
communes - modification des
attributions de compensation

N°4 bis

Réf. : PH./sgb

**Transmis à la
Sous Préfecture :**

11 AOUT 2008

Contrôle de légalité :

**Retour du contrôle de
légalité :**

26 AOUT 2008

L'an DEUX MILLE HUIT

et le vingt-huit juillet à dix-huit heures

Le Conseil de Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à AGDE, sous la présidence de monsieur Gilles D'ETTORE.

Présents :

Délégués Titulaires : MM. D'ETTORE, VOGEL-SINGER, AMIEL, MARTINEZ Jean, GAIRAUD, MILLAT Gérard, GARRIGA Jacques, DREVET, Mme ANTOINE, MM. GAUDY, THERON, Mme SALGAS, MM. BARRAU, BONNAFOUX, Mme BUCHACA, MM. DRUILLE, EXPOSITO, FAGES, FEDERICI, FREY, HUPPÉ, Mmes IVORRA, MAERTEN, MM. MONÉDÉRO, PEPIN-BONNET, PEREZ Gérard, Mme PUIG, MM. RALUY, REVALOR, Mme RODRIGUES, MM. ROQUES, SANCHEZ, SERS, SOULIER, TOBENA, TRINQUIER.

Délégués Suppléants : MM. ALARCON, FOURESTIER, MATA, Mmes ROULET, KELLER.

Absents Excusés : MM. SICARD, MM. AT, AUGÉ, Mme DOLZ, MM. LANDRY, MARHUENDA, MILLAT Guy, NADAL.

Secrétaire de Séance : PEPIN-BONNET Stéphane

Rapporteur : Gilles D'ETTORE, Président de la CAHM



Monsieur le Président expose que dans le cadre de ses compétences en matière de protection et de mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie et plus particulièrement en matière de « soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie », le développement des énergies renouvelables (énergies solaires ou éoliennes) est devenu un enjeu majeur pour la Communauté d'Agglomération. Ainsi, un schéma directeur d'implantation des énergies solaires sur le territoire intercommunal est actuellement en cours d'élaboration et permettra d'assurer la cohérence des différents projets.

Ainsi, dès lors que les projets respecteront le Schéma Directeur issu de la réflexion des élus (localisation et critères d'appréciation et d'évaluation) et qu'ils seront validés par la Communauté d'Agglomération, préalablement à tout commencement d'exécution de l'installation, il est proposé aux membres du Conseil de mettre en place un mécanisme de reversement financier aux communes, par l'intermédiaire de l'attribution de compensation. Cette compensation, sera basée sur le reversement par la Communauté d'Agglomération d'une quotité égale à 40 % du produit de la Taxe Professionnelle perçu et généré par le projet d'énergies renouvelables.

Il indique que ce mécanisme passera par une correction de l'attribution de compensation de la(les) commune(s) d'implantation des projets à énergies solaires ou éoliennes, et doit obligatoirement faire l'objet d'un vote à l'unanimité du Conseil communautaire.

Les membres du Conseil communautaire sont invités à se prononcer.

.../...

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Où l'exposé de son Président ,
Après en avoir délibéré,*

DECIDE A L'UNANIMITE

1 abstention : M. SERS

- **DE SE PRONONCER** favorablement sur les modalités d'intervention de la Communauté d'Agglomération et plus précisément sur, la révision des attributions de compensation des communes où sont exploitées des fermes photovoltaïques ou des parcs éoliens, pour une quotité égale à 40 % du produit de la Taxe Professionnelle effectivement perçu par la CAHM pour ces projets d'énergie renouvelable implantés sur le territoire de la CAHM et respectant le schéma directeur d'implantation des énergies renouvelables ;
- **D'AUTORISER** monsieur le Président à signer toutes les pièces se rapportant à cette affaire.

Fait et délibéré à AGDE les jour, mois et an susdits


Le Président,
Gilles D'ETTORE

SEANCE DU LUNDI 28 JUILLET 2008

République Française

Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault

Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 44

En exercice : 44

Qui ont pris part à la
délibération : 41

Date de convocation :

21-07-2008

Affichage effectué le :

11 AOUT 2008

Retrait affichage effectué le :

OBJET :

SOUTIEN D'EXPLOITATION
DE LA LIGNE PARIS-ORLY-
BEZIERS - CAP D'AGDE :
Avenant N°2 à la convention de
participation financière allant
du 5-04-2007 au 4-04-2010

N° 5

Réf. : PHD././ sn

**Transmis à la
Sous Préfecture :**

11 AOUT 2008

Contrôle de légalité :

**Retour du contrôle de
légalité :**

19 AOUT 2008

L'an DEUX MILLE HUIT

et le vingt-huit juillet à dix-huit heures

Le Conseil de Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à AGDE, sous la présidence de monsieur Gilles D'ETTORE.

Présents :

Délégués Titulaires : MM. D'ETTORE, VOGEL-SINGER, AMIEL, MARTINEZ Jean, GAIRAUD, MILLAT Gérard, GARRIGA Jacques, DREVET, Mme ANTOINE, MM. GAUDY, THERON, Mme SALGAS, MM. BARRAU, BONNAFOUX, Mme BUCHACA, MM. DRUILLE, EXPOSITO, FAGES, FEDERICI, FREY, HUPPÉ, Mmes IVORRA, MAERTEN, MM. MONÉDÉRO, PEPIN-BONNET, PEREZ Gérard, Mme PUIG, MM. REVALOR, Mme RODRIGUES, MM. ROQUES, SANCHEZ, SERS, SOULIER, TOBENA, TRINQUIER.

Délégués Suppléants : MM. ALARCON, FOURESTIER, MATA, Mmes ROULET, KELLER, NEGRE.

Absents Excusés : MM. SICARD, MM. AT, AUGÉ, Mme DOLZ, MM. LANDRY, MARHUENDA, MILLAT Guy, NADAL.

Secrétaire de Séance : PEPIN-BONNET Stéphane

Rapporteur : Guy AMIEL, vice président délégué aux finances, aux affaires juridiques et aux SIG

SOUS PREFECTURE

12 AOUT 2008

SERVICE COURRIER

Monsieur le vice président rappelle qu'une convention de participation financière allant du 5 avril 2007 au 4 avril 2010 a été établie en soutien d'exploitation de la ligne Paris-Orly/Béziers Cap d'Agde et approuvée par délibération N°2 a) et N°2 b) en séance du 20 décembre 2007.

Il précise que, conformément à ces délibérations, la compensation financière versée par la C.A.H.M. doit être soumise à l'approbation du Conseil communautaire lors de chaque changement d'exercice.

Par conséquent, monsieur le vice président invite les membres du Conseil communautaire à se prononcer sur l'approbation de l'Avenant N°2 à la convention de participation financière pour le soutien de la ligne Paris-Orly/Béziers pour la période 5 avril 2008 au 4 avril 2009 pour un montant prévisionnel de 258 255 €.

Par ailleurs, en ce qui concerne la précédente convention qui couvrait la période du 15 juin 2004 au 14 juin 2007, il est proposé au Conseil communautaire d'autoriser le versement d'un montant de 24 008,80 €, correspondant à un acompte sur le solde de la 3^{ème} année d'exploitation de ladite convention.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Où l'exposé de son Rapporteur,
Après en avoir délibéré,*

DECIDE A L'UNANIMITE

- **D'APPROUVER** l'Avenant N°2 à la convention de participation financière établie en soutien de la ligne Paris-Orly/Béziers Cap d'Agde couvrant la période du 5 avril 2008 au 4 avril 2009, pour un montant prévisionnel de 258 255 € ;
- **D'AUTORISER** monsieur le Président à effectuer les dépenses afférentes à cet avenant ainsi que le versement d'un acompte de 24 008,80 € sur le solde de la 3^{ème} année d'exploitation de la précédente convention.

Fait et délibéré à AGDE les jour, mois et an susdits


Le Président,
Gilles D'ETTORE

SEANCE DU LUNDI 28 JUILLET 2008

République Française

Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault

Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 44

En exercice : 44

Qui ont pris part à la
délibération : 41

Date de convocation :

21-07-2008

Affichage effectué le :

11 AOUT 2008

Retrait affichage effectué le :

OBJET :

PRESENTATION DU RAPPORT
ANNUEL 2007 DE LA SOCIETE
D'EQUIPEMENT
DU BITTEROIS ET DE SON
LITTORAL

N°6

Réf. : PHD/sgb

Transmis à la
Sous Préfecture :

11 AOUT 2008

Contrôle de légalité :

Retour du contrôle de
légalité :

26 AOUT 2008

L'an DEUX MILLE HUIT

et le vingt-huit juillet à dix-huit heures

Le Conseil de Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à AGDE, sous la présidence de monsieur Gilles D'ETTORE.

Présents :

Délégués Titulaires : MM. D'ETTORE, VOGEL-SINGER, AMIEL, MARTINEZ Jean, GAIRAUD, MILLAT Gérard, GARRIGA Jacques, DREVET, Mme ANTOINE, MM. GAUDY, THERON, Mme SALGAS, MM. BARRAU, BONNAFOUX, Mme BUCHACA, MM. DRUILLE, EXPOSITO, FAGES, FEDERICI, FREY, HUPPÉ, Mmes IVORRA, MAERTEN, MM. MONÉDÉRO, PEPIN-BONNET, PEREZ Gérard, Mme PUIG, MM. REVALOR, Mme RODRIGUES, MM. ROQUES, SANCHEZ, SERS, SOULIER, TOBENA, TRINQUIER.

Délégués Suppléants : MM. ALARCON, FOURESTIER, MATA, Mmes ROULET, KELLER, NEGRE.

Absents Excusés : MM. SICARD, MM. AT, AUGÉ, Mme DOLZ, M. LANDRY, MARHUENDA, MILLAT Guy, NADAL.

Secrétaire de Séance : PEPIN-BONNET Stéphane

Rapporteur : Alain VOGEL SINGER, vice président délégué à l'aménagement du territoire et au développement durable

Monsieur le 1er vice président rappelle que durant l'exercice 2007 les deux administrateurs représentant la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée au Conseil d'Administration de la SEBLI étaient messieurs *VOGEL-SINGER* et *MARTINEZ* :

Conformément à l'article L 1 524-5 du Code Général des Collectivités territoriales, la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, actionnaire de la SAEM- Société d'Equipement du Biterrois et de son Littoral (SEBLI) par délibération en date du 29 mars 2003, doit se prononcer sur le rapport annuel 2007 de la SEBLI.

Il indique que ce rapport retrace la gestion de la SEBLI et l'avancement des opérations en 2007 sur les différents Parcs d'activités Économiques dont elle a la charge à savoir « LES RODETTES » à Pézenas ; le « LE PAVILLON » à Montagnac, les acquisitions foncières réalisées et les flux financiers de ces parcs d'activités.

Il ajoute que celui-ci donne, également, des informations sur la répartition du capital de ladite société et sur son mode de fonctionnement

Ainsi, conformément à l'article L 1 524-5 du CGCT, les membres du Conseil communautaire sont amenés à se prononcer sur le rapport annuel 2007 de la SEBLI tel que présenté et joint en annexe de la présente délibération.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Où l'exposé de son Rapporteur
Après en avoir délibéré,

DECIDE A L'UMANITE

- **D'APPROUVER** le rapport annuel 2007 de la SAEM, Société d'Equipement du Biterrois et de son Littoral.

Fait et délibéré à AGDE les jour, mois et an susdits
Le Président,



Gilles D'ETTORE

SEANCE DU LUNDI 28 JUILLET 2008

République Française

Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault

Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 44

En exercice : 44

Qui ont pris part à la
délibération : 41

Date de convocation :

21-07-2008

Affichage effectué le :

11 AOUT 2008

Retrait affichage effectué le :

OBJET :

PLAN DE FORMATION
DES ELUS :
fixation des orientations générales

N° 7

Réf. : PHD/TS/cm

**Transmis à la
Sous Préfecture :**

11 AOUT 2008

Contrôle de légalité :

**Retour du contrôle de
légalité :**

26 AOUT 2008

L'an DEUX MILLE HUIT

et le vingt-huit juillet à dix-huit heures

Le Conseil de Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à AGDE, sous la présidence de monsieur Gilles D'ETTORE.

Présents :

Délégués Titulaires : MM. D'ETTORE, VOGEL-SINGER, AMIEL, MARTINEZ Jean, GAIRAUD, MILLAT Gérard, GARRIGA Jacques, DREVET, Mme ANTOINE, MM. GAUDY, THERON, Mme SALGAS, MM. BARRAU, BONNAFOUX, Mme BUCHACA, MM. DRUILLE, EXPOSITO, FAGES, FEDERICI, FREY, HUPPÉ, Mmes IVORRA, MAERTEN, MM. MONÉDÉRO, PEPIN-BONNET, PEREZ Gérard, Mme PUIG, MM. REVALOR, Mme RODRIGUES, MM. ROQUES, SANCHEZ, SERS, SOULIER, TOBENA, TRINQUIER.

Délégués Suppléants : MM. ALARCON, FOURESTIER, MATA, Mmes ROULET, KELLER, NEGRE.

Absents Excusés : MM. SICARD, MM. AT, AUGÉ, Mme POLZ, MM. LANDRY, MARHUENDA, MILLAT Guy, NADAL.

Secrétaire de Séance : PEPIN-BONNET Stéphane

Rapporteur : Gilles D'ETTORE, Président de la CAHM



Monsieur le Président expose que l'article L 2123-12 du CGCT dispose que les élus ont droit à une formation adaptée à leur fonction. Après son renouvellement, le Conseil communautaire doit délibérer sur l'exercice du droit à formation de ses membres. Il détermine les orientations et les crédits ouverts à ce titre.

Il précise que les frais de formation constituent une dépense obligatoire à condition que l'organisme dispensateur de la formation soit agréé. Le financement comprend les frais de déplacement (transport, séjours...), les frais d'enseignement et la compensation de perte éventuelle de salaire et de revenu justifiée par l'élu et plafonnée à l'équivalent de 18 x 8 heures dans la limite de 1 fois et demie la valeur horaire du SMIC pour toute la durée du mandat. Enfin, ces frais sont plafonnés à 20 % du montant total des indemnités de fonction susceptibles d'être allouées aux élus (soit à titre indicatif, un plafond de 51 103 / an).

Il est donc proposé à l'Assemblée délibérante de définir les thèmes suivants pour la formation des Elus :

- ♦ les fondamentaux de la gestion des politiques locales (finances publiques, marchés publics, délégation de service public et gestion de fait, démocratie locale, intercommunalité).
- ♦ Formations en lien avec les compétences de l'Etablissement et les délégations des élus (développement économique, politique de la ville, aménagement de l'espace, transport, urbanisme et permis de construire, habitat, travaux, patrimoine, environnement, lecture publique, insertion...)

Ces formations seront dispensées à la charge de la Communauté d'Agglomération dans le cadre des limites réglementaires précitées.

../..

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Où l'exposé de son Président,
Après en avoir délibéré,*

DECIDE A L'UNANIMITE

- **DE D'ETABLIR** le plan de formation des Elus conformément aux thèmes proposés ;
- **D'INSCRIRE** au Budget les crédits nécessaires à la prise en charge de ce plan de formation.

Fait et délibéré à AGDE les jour, mois et an susdits


Le Président,
Gilles D'ETTORE

SEANCE DU LUNDI 28 JUILLET 2008

République Française

Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault

Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 44

En exercice : 44

Qui ont pris part à la
délibération : 41

Date de convocation :
21-07-2008

Affichage effectué le :
11 AOUT 2008

Retrait affichage effectué le :

OBJET :

CTP - CHS :
détermination du nombre de
Représentants
(collèges employeur et employés)

N°8

Réf. : PHD/TS/cm

**Transmis à la
Sous Préfecture :**

11 AOUT 2008

Contrôle de légalité :

**Retour du contrôle de
légalité :**

26 AOUT 2008

L'an DEUX MILLE HUIT

et le vingt-huit juillet à dix-huit heures

Le Conseil de Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à AGDE, sous la présidence de monsieur Gilles D'ETTORE.

Présents :

Délégués Titulaires : MM. D'ETTORE, VOGEL-SINGER, AMIEL, MARTINEZ Jean, GAIRAUD, MILLAT Gérard, GARRIGA Jacques, DREVET, Mme ANTOINE, MM. GAUDY, THERON, Mme SALGAS, MM. BARRAU, BONNAFOUX, Mme BUCHACA, MM. DRUILLE, EXPOSITO, FAGES, FEDERICI, FREY, HUPPÉ, Mmes IVORRA, MAERTEN, MM. MONÉDÉRO, PEPIN-BONNET, PEREZ Gérard, Mme PUIG, MM. REVALOR, Mme RODRIGUES, MM. ROQUES, SANCHEZ, SERS, SOULIER, TOBENA, TRINQUIER.

Délégués Suppléants : MM. ALARCON, FOURESTIER, MATA, Mmes ROULET, KELLER, NEGRE.

Absents Excusés : MM. SICARD, MM. AT, AUGÉ, Mme DOLZ, MM. LANDRY, MARTIENDA, MILLAT Guy, NADAL.

Secrétaire de Séance : PEPIN-BONNET Stéphane

Rapporteur : Gilles D'ETTORE, Président de la CAHM



SERVICE COURRIER

Monsieur le Président rappelle que la Communauté d'Agglomération, dépassant le seuil d'effectif de cinquante agents, dispose de son propre Comité Technique Paritaire et Comité d'Hygiène et de Sécurité. Dans la perspective des prochaines élections professionnelles des organes paritaires qui auront lieu le jeudi 6 novembre 2008, il est nécessaire de déterminer le nombre de représentants des collèges employeur et employés membres du C.T.P et du C.H.S.

Monsieur le Rapporteur indique que l'effectif étant placé dans la strate de 50 à 350 agents, il est possible de fixer le nombre de représentants par collège à trois, quatre ou cinq membres. Il est proposé de reconduire la composition du C.T.P. et du C.H.S. fixant à quatre membres titulaires le collège employé et quatre membres titulaires le collège employeur pour le C.T.P. et à trois membres titulaires le collège employé et trois membres titulaires le collège employeur pour le C.H.S.

Il précise que cette proposition a fait l'objet d'un avis favorable des représentants du personnel, porte-parole des organisation syndicales représentatives réunies le 10 juillet 2008.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Où l'exposé de son Président,
Vu l'avis favorable du Bureau communautaire réuni en date du 9 juin 2008,
Après en avoir délibéré,*

DECIDE A L'UNANIMITE

➤ **D'ETABLIR la composition du Comité Technique Paritaire de la façon suivante:**

- collège employeur : 4 titulaires ; 4 suppléants
- collège employés : 4 titulaires ; 4 suppléants

➤ **D'ETABLIR la composition du Comité d'Hygiène et de Sécurité de la façon suivante:**

- collège employeur : 3 titulaires ; 3 suppléants
- collège employés : 3 titulaires ; 3 suppléants

Fait et délibéré à AGDE les jour, mois et an susdits

Le Président,

Gilles D'ETTORE

SEANCE DU LUNDI 28 JUILLET 2008

République Française

Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault

Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 44

En exercice : 44

Qui ont pris part à la
délibération : 41

Date de convocation :

21-07-2008

Affichage effectué le :

11 AOUT 2008

Retrait affichage effectué le :

OBJET :

RENOUVELLEMENT
DU CONTRAT DU CHARGE
DE COMMERCIALISATION
DES PAEHM
(transformation en CDI)

N°9

Réf. : PHD/TS/cm

**Transmis à la
Sous Préfecture :**

11 AOUT 2008

Contrôle de légalité :

**Retour du contrôle de
légalité :**

26 AOUT 2008

L'an DEUX MILLE HUIT

et le vingt-huit juillet à dix-huit heures

Le Conseil de Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à AGDE, sous la présidence de monsieur Gilles D'ETTORE.

Présents :

Délégués Titulaires : MM. D'ETTORE, VOGEL-SINGER, AMIEL, MARTINEZ Jean, GAIRAUD, MILLAT Gérard, GARRIGA Jacques, DREVET, Mme ANTOINE, MM. GAUDY, THERON, Mme SALGAS, MM. BARRAU, BONNAFOUX, Mme BUCHACA, MM. DRUILLE, EXPOSITO, FAGES, FEDERICI, FREY, HUPPÉ, Mmes IVORRA, MAERTEN, MM. MONÉDÉRO, PEPIN-BONNET, PEREZ Gérard, Mme PUIG, MM. REVALOR, Mme RODRIGUES, MM. ROQUES, SANCHEZ, SERS, SOULIER, TOBENA, TRINQUIER.

Délégués Suppléants : MM. ALARCON, FOURESTIER, MATA, Mmes ROULET, KELLER, NEGRE.

Absents Excusés : MM. SICARD, MM. AT, AUGÉ, Mme DOLZ, MM. LANDRY, MARHUENDA, MILLAT Guy, NADAL.

Secrétaire de Séance : PEPIN-BONNET Stéphane

Rapporteur : Gilles D'ETTORE, Président de la CAHM

SOUS PREFECTURE
RECULE

12 AOUT 2008

Monsieur le Président expose que le contrat du chargé de mission de commercialisation des PAEHM arrive à échéance le 7 octobre 2008. Cet agent en poste sur un emploi permanent est engagé par voie contractuelle dûment autorisé par le Conseil communautaire depuis six ans.

Monsieur le Rapporteur indique qu'afin de poursuivre les missions de commercialisation des Parcs d'Activités Economiques qui constituent une part importante de la mise en oeuvre de la politique économique de la Communauté d'Agglomération, et en considérant les résultats positifs de cet agent ; il est proposé de renouveler son contrat dans le cadre d'un contrat à durée indéterminée conformément aux dispositifs de la Loi n°2005-843 du 26 juillet 2005 portant diverses mesures de transposition du droit communautaire à la fonction publique.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Où l'exposé de son Président,

Vu l'avis favorable du Bureau communautaire réuni en date du 8 juillet 2008,

Après en avoir délibéré,

DECIDE A L'UNANIMITE

- **DE RENOUELER** l'engagement contractuel du chargé de commercialisation des PAEHM à compter du 8 octobre 2008 pour une durée indéterminée ;
- **DE FIXER** la rémunération de l'intéressé par référence au 9^{ème} du grade d'Attaché territorial.

Fait et délibéré à AGDE les jour, mois et an susdits

Le Président,

Gilles D'ETTORE



SEANCE DU LUNDI 28 JUILLET 2008

République Française

Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault

Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 44

En exercice : 44

Qui ont pris part à la
délibération : 41

Date de convocation :

21-07-2008

Affichage effectué le :

11 AOUT 2008

Retrait affichage effectué le :

OBJET :

MARCHE D'ASSURANCE
N°2004-22 DOMMAGES AUX
BIENS AVEC MMA:
avenant N°3 – régularisation de la
prime pour l'année 2008

N°10

Réf. : PH./sgb

**Transmis à la
Sous Préfecture :**

11 AOUT 2008

Contrôle de légalité :

**Retour du contrôle de
légalité :**

19 AOUT 2008

L'an DEUX MILLE HUIT

et le vingt-huit juillet à dix-huit heures

Le Conseil de Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à AGDE, sous la présidence de monsieur Gilles D'ETTORE.

Présents :

Délégués Titulaires : MM. D'ETTORE, VOGEL-SINGER, AMIEL, MARTINEZ Jean, GAIRAUD, MILLAT Gérard, GARRIGA Jacques, DREVET, Mme ANTOINE, MM. GAUDY, THERON, Mme SALGAS, MM. BARRAU, BONNAFOUX, Mme BUCHACA, MM. DRUILLE, EXPOSITO, FAGES, FEDERICI, FREY, HUPPÉ, Mmes IVORRA, MAERTEN, MM. MONÉDÉRO, PEPIN-BONNET, PEREZ Gérard, Mme PUIG, MM. REVALOR, Mme RODRIGUES, MM. ROQUES, SANCHEZ, SERS, SOULIER, TOBENA, TRINQUIER.

Délégués Suppléants : MM. ALARCON, FOURESTIER, MATA, Mmes ROULET, KELLER, NEGRE.

Absents Excusés : MM. SICARD, MM. AT, AUGÉ, Mme DOLZ, MM. LANDRY, MARHUENDA, MILLAT Guy, NADAL.

Secrétaire de Séance : PEPIN-BONNET Stéphane

Rapporteur : Robert GAIRAUD, vice président délégué à la commande publique et à la logistique technique

SOUS-PREFECTURE
RECUE

12 AOUT 2008

Monsieur le vice président rappelle que la Communauté d'Agglomération a passé avec le Cabinet Mutuelle du Mans Assurance un marché pour le lot 1 « *Domage aux biens* » dont la prime était calculée en fonction du nombre de m², révisable chaque année.

Monsieur le Rapporteur expose qu'au cours de l'année 2008, la superficie globale assurée a augmenté, et est passée de 20 335 m² à 21 970 m². La prime étant émise en début d'année, le service comptable a donc procédé à son règlement pour un montant de **27 436 € TTC** pour 20 335 m² déclarés.

Monsieur le Rapporteur précise qu'au vu de la modification de la superficie, un complément de prime pour la période du 01/01/08 au 31/12/08, doit être régularisé, considérant que la prime réelle pour l'année 2008 est de **29 641 €**.

Ainsi, il propose aux membres du Conseil communautaire de passer avec le Cabinet MMA un avenant N°3 pour un montant de **2 205 € TTC**.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Où l'exposé de son Rapporteur;
Vu l'avis favorable de la commission d'appel d'offres en date du 19 juin 2008
Après en avoir délibéré,*

DECIDE A L'UNANIMITE

- **DE PASSER** avec le Cabinet Mutuelle du Mans Assurance un avenant N°3 d'un montant de **2 205 € TTC** afin de régulariser la prime pour l'année 2008 due au titre du contrat n°113855953 « Dommages aux biens » ;
- **D'AUTORISER** monsieur le Président de la Communauté d'agglomération à signer ledit avenant ainsi que toutes les pièces se rapportant à cette affaire ;
- **DE PRELEVER** les dépenses correspondantes sur le Budget de la CAHM.

Fait et délibéré à AGDE les jour, mois et an susdits


Le Président,
Gilles D'ETTORE

SEANCE DU LUNDI 28 JUILLET 2008

République Française

Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault

Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 44

En exercice : 44

Qui ont pris part à la
délibération : 41

Date de convocation :

21-07-2008

Affichage effectué le :

11 AOUT 2008

Retrait affichage effectué le :

OBJET :

FOURNITURE DE VEHICULES
D'OCCASION :

lancement d'un appel d'offres
ouvert et autorisation de signature
des marchés

N°11

Réf. : PHD/sgb

**Transmis à la
Sous Préfecture :**

11 AOUT 2008

Contrôle de légalité :

**Retour du contrôle de
légalité :**

19 AOUT 2008

L'an DEUX MILLE HUIT

et le vingt-huit juillet à dix-huit heures

Le Conseil de Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à AGDE, sous la présidence de monsieur Gilles D'ETTORE.

Présents :

Délégués Titulaires : MM. D'ETTORE. VOGEL-SINGER. AMIEL. MARTINEZ Jean. GAIRAUD. MILLAT Gérard. GARRIGA Jacques. DREVET. Mme ANTOINE. MM. GAUDY. THERON. Mme SALGAS. MM. BARRAU. BONNAFOUX. Mme BUCHACA. MM. DRUILLE. EXPOSITO. FAGES. FEDERICI. FREY. HUPPÉ. Mmes IVORRA. MAERTEN. MM. MONÉDÉRO. PEPIN-BONNET. PEREZ Gérard. Mme PUIG. MM. REVALOR. Mme RODRIGUES. MM. ROQUES. SANCHEZ. SERS. SOULIER. TOBENA. TRINQUIER.

Délégués Suppléants : MM. ALARCON. FOURESTIER. MATA. Mmes ROULET. KELLER. NEGRE.

Absents Excusés : MM. SICARD. MM. AT. AUGÉ. Mme DOLZ. MM. LANDRY. MARHUENDA. MILLAT Guy. NADAL.

Secrétaire de Séance : PEPIN-BONNET Stéphane

Rapporteur : Robert GAIRAUD, vice président délégué à la commande publique et à la logistique technique

Monsieur le vice président expose qu'afin de pouvoir répondre rapidement aux besoins imprévus des services techniques et afin d'apporter un service plus souple d'achats de véhicules d'occasion, il convient de passer avec un ou plusieurs fournisseurs des marchés à bons de commande pour l'achat de véhicules d'occasion .

Ainsi, il propose aux membres du Conseil de lancer une consultation sous forme d'appel d'offres ouvert conformément aux articles 57, 58 et 77 du code des marchés publics et de passer à l'issue de cette dernière des marchés à bons de commande pour une année, renouvelable deux fois.

Il indique que le dossier de consultation comprendra 6 lots:

- Lot 1 « Véhicules particuliers » 2 portes
- Lot 2 « Véhicules Particuliers » 4 ou 5 places
- Lot 3 « Fourgonnettes » 3 m³
- Lot 4 « Fourgonnette » 5 m³
- Lot 5 « Bennes simple cabine »
- Lot 6 « Bennes double cabine »

Les membres du Conseil communautaire sont invités à se prononcer

../..



LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Oui l'exposé de son Rapporteur;
Après en avoir délibéré,*

DECIDE A L'UNANIMITE

- **DE LANCER** une consultation, sous forme d'Appel d'offres ouvert , conformément aux articles 57, 58 et 77 du code des marchés publics ;
- **D'AUTORISER** monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération à signer les marchés à bons de commande à intervenir, conformément aux choix des membres de la commission d'appel d'offres ;
- **DE PRELEVER** les dépenses correspondantes sur le Budget de la CAHM.

Fait et délibéré à AGDE les jour, mois et an susdits

Le Président,

Gilles D'ETTORE

SEANCE DU LUNDI 28 JUILLET 2008

République Française

Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault

Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 44

En exercice : 44

Qui ont pris part à la
délibération : 41

Date de convocation :
21-07-2008

Affichage effectué le :
11 AOUT 2008

Retrait affichage effectué le :

OBJET :

MARCHE
N° 2007-51 - AMENAGEMENT
DE L'AIRE D'ACCUEIL DES
GENS DU VOYAGE D'AGDE :
avenant N°1 au lot 10 VRD
« terrassement -voirie réseaux
humides » avec le groupement
SOLATRAG / MAZZA

N°12

Réf. : PHD./sgb

**Transmis à la
Sous Préfecture :**

11 AOUT 2008

Contrôle de légalité :

**Retour du contrôle de
légalité :**

19 AOUT 2008

L'an DEUX MILLE HUIT

et le vingt-huit juillet à dix-huit heures

Le Conseil de Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à AGDE, sous la présidence de monsieur Gilles D'ETTORE.

Présents :

Délégués Titulaires : MM. D'ETTORE, VOGEL-SINGER, AMIEL, MARTINEZ Jean, GAIRAUD, MILLAT Gérard, GARRIGA Jacques, DREVET, Mme ANTOINE, MM. GAUDY, THERON, Mme SALGAS, MM. BARRAU, BONNAFOUX, Mme BUCHACA, MM. DRUILLE, EXPOSITO, FAGES, FEDERICI, FREY, HUPPÉ, Mmes IVORRA, MAERTEN, MM. MONÉDÉRO, PEPIN-BONNET, PEREZ Gérard, Mme PUIG, MM. REVALOR, Mme RODRIGUES, MM. ROQUES, SANCHEZ, SERS, SOULIER, TOBENA, TRINQUIER.

Délégués Suppléants : MM. ALARCON, FOURESTIER, MATA, Mmes ROULET, KELLER, NEGRE.

Absents Excusés : MM. SICARD, MM. AT, AUGÉ, Mme DOLZ, MM. LANDRY, MARHUENDA, MILLAT Guy, NADAL.

Secrétaire de Séance : PEPIN-BONNET Stéphane

Rapporteur : Robert GAIRAUD, vice président délégué à la commande publique et à la logistique technique

Monsieur le vice président rappelle que dans le cadre des travaux concernant l'aménagement de l'aire d'accueil des gens du voyage à Agde, la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée a attribué le lot 10 « *terrassement - voirie -réseaux humides* » au groupement SOLATRAG / MAZZA pour un montant de 815 762,18 € TTC.

Monsieur le Rapporteur expose que lors des opérations de terrassement du bassin de rétention des eaux pluviales, il a été constaté que les couches de profondeur des matériaux en place qui n'étaient pas identifiées en début de chantier devaient être enlevées et par conséquent qu'il convient de purger la totalité du site et d'évacuer les produits.

Ainsi, le montant de ces travaux s'élevant à la somme de 23 948,70 € TTC, il est proposé un avenant de plus value augmentant ainsi le marché initial de 2,93 % TTC.

Les membres du Conseil communautaire sont invités à se prononcer

./..

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Où l'exposé de son Rapporteur,
Vu l'avis favorable de la commission d'appel d'offres en date du 10 juillet 2008
Après en avoir délibéré,*

DECIDE A L'UNANIMITE

- **DE PASSER** avec le groupement SOLATRAG / MAZZA, titulaire du lot 10 « *terrassement - voirie - réseaux humides* » un Avenant N°1 d'un montant de 23 948,70 € TTC ;
- **D'AUTORISER** monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée à signer ledit avenant ainsi que toutes les pièces se rapportant à cette affaire ;
- **DE PRELEVER** les dépenses correspondantes sur le Budget de la CAHM.

Fait et délibéré à AGDE les jour, mois et an susdits



SEANCE DU LUNDI 28 JUILLET 2008

République Française

Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault

Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 44

En exercice : 44

Qui ont pris part à la
délibération : 41

Date de convocation :
21-07-2008

Affichage effectué le :
11 AOUT 2008

Retrait affichage effectué le :

OBJET :

PROGRAMME
COMMUNAUTAIRE METIERS
D'ART - PROGRAMMATION
2008 : demandes de subventions
auprès du Conseil régional, du
Conseil Général et de l'Etat

N°13

Réf. : PHD./sgb

**Transmis à la
Sous Préfecture :**

11 AOUT 2008

Contrôle de légalité :

**Retour du contrôle de
légalité :**

26 AOUT 2008

L'an DEUX MILLE HUIT

et le vingt-huit juillet à dix-huit heures

Le Conseil de Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à AGDE, sous la présidence de monsieur Gilles D'ETTORE.

Présents :

Délégués Titulaires : MM. D'ETTORE, VOGEL-SINGER, AMIEL, MARTINEZ Jean, GAIRAUD, MILLAT Gérard, GARRIGA Jacques, DREVET, Mme ANTOINE, MM. GAUDY, THERON, Mme SALGAS, MM. BARRAU, BONNAFOUX, Mme BUCHACA, MM. DRUILLE, EXPOSITO, FAGES, FEDERICI, FREY, HUPPÉ, Mmes IVORRA, MAERTEN, MM. MONÉDÉRO, PEPIN-BONNET, PEREZ Gérard, Mme PUIG, MM. REVALOR, Mme RODRIGUES, MM. ROQUES, SANCHEZ, SERS, SOULIER, TOBENA, TRINQUIER.

Délégués Suppléants : MM. ALARCON, FOURESTIER, MATA, Mmes ROULET, KELLER, NEGRE.

Absents Excusés : MM. SICARD, MM. AT, AUGÉ, Mme DOLZ, MM. LANDRY, MARHUENDA, MILLAT Guy, NADAL.

Secrétaire de Séance : PEPIN-BONNET Stéphane

Rapporteur : Philippe HUPPE, Conseiller délégué chargé de la mise en valeur des coeurs de villes historiques et des métiers d'art

SOUS PREFECTURE

12 AOUT 2008

Monsieur le Rapporteur rappelle que dans le cadre de ses compétences en matière de développement des métiers d'art sur le territoire intercommunal, la Communauté d'Agglomération a élaboré pour l'année 2008 un programme d'actions et, notamment, l'aide à l'installation d'ateliers boutiques sur Agde et Pézenas ainsi que l'organisation d'expositions. Son objectif pour 2008 est de construire un Pôle régional d'excellence des secteurs de « l'art de vivre » avec notamment les métiers d'art de la mode, des objets d'exception (*antiquaires et artisans créateurs, producteurs de vins et de gourmandises*) et des actions collectives de promotion.

Monsieur le Rapporteur expose que le montant total des dépenses d'investissement s'élève à la somme de 405 000 € et celui de fonctionnement à 200 000 € et qu'un certain nombre d'actions peuvent être subventionnées par le Conseil Régional, le Conseil Général et l'Etat.

Ainsi, il propose de solliciter les aides les plus élevées possibles de ces organismes.

Les membres du Conseil communautaire sont invités à se prononcer.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Où l'exposé de son Rapporteur,
Après en avoir délibéré,*

DECIDE A L'UNANIMITE

- **DE SOLLICITER** les aides du Conseil Général, du Conseil Régional et de l'Etat pour le financement du programme communautaire Métiers d'art 2008 tel que détaillé en annexe ;
- **D 'AUTORISER** Monsieur le Président à signer toutes les pièces se rapportant à cette affaire.

Fait et délibéré à AGDE les jour, mois et an susdits



Le Président,

Gilles D'ETTORE

SEANCE DU LUNDI 28 JUILLET 2008

République Française

Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault

Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 44

En exercice : 44

Qui ont pris part à la
délibération : 41

Date de convocation :

21-07-2008

Affichage effectué le :

11 AOUT 2008

Retrait affichage effectué le :

OBJET :

POLE DES METIERS D'ART :
création d'un comité de Pilotage

N°14

Réf. : PHD/sgb

**Transmis à la
Sous Préfecture :**

11 AOUT 2008

Contrôle de légalité :

**Retour du contrôle de
légalité :**

26 AOUT 2008

L'an DEUX MILLE HUIT

et le vingt-huit juillet à dix-huit heures

Le Conseil de Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à AGDE, sous la présidence de monsieur Gilles D'ETTORE.

Présents :

Délégués Titulaires : MM. D'ETTORE. VOGEL-SINGER. AMIEL. MARTINEZ Jean. GAIRAUD. MILLAT Gérard. GARRIGA Jacques. DREVET. Mme ANTOINE. MM. GAUDY. THERON. Mme SALGAS. MM. BARRAU. BONNAFOUX. Mme BUCHACA. MM. DRUILLE. EXPOSITO. FAGES. FEDERICI. FREY. HUPPE. Mmes IVORRA. MAERTEN. MM. MONÉDÉRO. PEPIN-BONNET. PEREZ Gérard. Mme PUIG. MM. REVALOR. Mme RODRIGUES. MM. ROQUES. SANCHEZ. SERS. SOULIER. TOBENA. TRINQUIER.

Délégués Suppléants : MM. ALARCON. FOURESTIER. MATA. Mmes ROULET. KELLER. NEGRE.

Absents Excusés : MM. SICARD. MM. AT. AUGÉ. Mme DOLZ. MM. LANDRY. MARHUENDA. MILLAT Guy. NADAL.

Secrétaire de Séance : PEPIN-BONNET Stéphane

Rapporteur : Philippe HUPPE, Conseiller délégué chargé de la mise en valeur des coeurs de villes historiques et des métiers d'art

Monsieur le Rapporteur rappelle que dans le cadre des actions menées pour le développement des métiers d'art sur le territoire intercommunal, il convient de créer un comité de pilotage composé d'élus et de professionnels dont le rôle consistera essentiellement à donner un avis sur les programmes d'actions et manifestations ainsi que sur l'attribution des ateliers relais;

Ainsi, il propose aux membres du Conseil communautaire de créer ce comité de pilotage et de désigner les personnes suivantes:

Elus :

- **M. Philippe HUPPE**, Conseiller communautaire délégué à la mise en valeur des coeurs de ville et aux métiers d'art,
- **Mme Edith FABRE**, adjointe au Maire de Pézenas déléguée aux métiers d'art,
- **Mme Géraldine KERVELLA**, Conseillère Municipale déléguée aux métiers d'art en Agde et déléguée communautaire suppléante.

Professionnels :

- **M. Alain DELOUCHE**, Président de l'association des artisans créateurs de Pézenas,
- **Mme Véra PALOC**, porte parole des artisans créateurs d'Agde.

Les membres du Conseil communautaire sont invités à se prononcer.

.../...



LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Où l'exposé de son Rapporteur;
Après en avoir délibéré,*

DECIDE A L'UNANIMITE

- **DE CONSTITUER** un comité de pilotage pour le pôle des métiers d'art ;
- **DE DESIGNER** les personnes ci-dessus comme constituant ce comité de Pilotage ;
- **D 'AUTORISER** monsieur le Président à signer toutes les pièces se rapportant à cette affaire.

Fait et délibéré à AGDE les jour, mois et an susdits

Le Président,

Giles D'ETTORE



Communauté d'Agglomération

SEANCE DU LUNDI 28 JUILLET 2008

République Française

Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault

Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 44

En exercice : 44

Qui ont pris part à la
délibération : 41

Date de convocation :
21-07-2008

Affichage effectué le :

11 AOUT 2008

Retrait affichage effectué le :

OBJET :

PAEHM LES RODETTES A
PEZENAS :
cessions de terrains à
constructeurs- agrément de
candidature lot F2 d'une superficie
de 1 436 m² à M Jacky SABATIER

N°15

Réf. : PHD./sgb

**Transmis à la
Sous Préfecture :**

11 AOUT 2008

Contrôle de légalité :

**Retour du contrôle de
légalité :**

26 AOUT 2008

L'an DEUX MILLE HUIT

et le vingt-huit juillet à dix-huit heures

Le Conseil de Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à AGDE, sous la présidence de monsieur Gilles D'ETTORE.

Présents :

Délégués Titulaires : MM. D'ETTORE, VOGEL-SINGER, AMIEL, MARTINEZ Jean, GAIRAUD, MILLAT Gérard, GARRIGA Jacques, DREVET, Mme ANTOINE, MM. GAUDY, THERON, Mme SALGAS, MM. BARRAU, BONNAFOUX, Mme BUCHACA, MM. DRUILLE, EXPOSITO, FAGES, FEDERICI, FREY, HUPPÉ, Mmes IVORRA, MAERTEN, MM. MONÉDÉRO, PEPIN-BONNET, PEREZ Gérard, Mme PUIG, MM. REVALOR, Mme RODRIGUES, MM. ROQUES, SANCHEZ, SERS, SOULIER, TOBENA, TRINQUIER.

Délégués Suppléants : MM. ALARCON, FOURESTIER, MATA, Mmes ROULET, KELLER, NEGRE.

Absents Excusés : MM. SICARD, MM. AT, AUGÉ, Mme DOLZ, MM. LANDRY, MARHUENDA, MILLAT Guy, NADAL.

Secrétaire de Séance : PEPIN-BONNET Stéphane

Rapporteur : Gérard MILLAT, vice président délégué au développement économique

Monsieur le vice président rappelle que par délibération en date du 17 décembre 2002, le Conseil de la Communauté de Communes du Pays de Pézenas (CCPP) a décidé de transférer à la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, qui l'a acceptée par délibération en date du 27 janvier 2003, tous les contrats et conventions, et notamment la convention publique d'aménagement entre la Société d'Equipeement du Biterrois et de son Littoral (SEBLI) en date du 3 mai 2002 qui la liait à la CCPP en vue de la réalisation du Parc d'activités Économiques « Les Rodettes » à Pézenas à usage d'activités.

Il expose que dans le cadre de ses compétences en matière de développement économique et vu la demande formulée par la SEBLI, en application de l'article 14.II de la convention publique d'aménagement sollicitant l'agrément de la CAHM pour la cession du lot ci-après désigné et en application de l'article L 311.6 du Code de l'Urbanisme prévoyant l'approbation du cahier des charges de cession des terrains par le Président :

■ Lot numéroté F2 d'une superficie cédée de 1 436m² à M. Jacky SABATIER afin d'y réaliser un bâtiment commercial d'armurerie ainsi que du matériel de chasse-pêche, la SHON maximale autorisée est de 178 m², moyennant le prix hors taxe de 67 492 € conforme au bilan de l'opération approuvé,

Les membres du Conseil communautaire sont invités à se prononcer sur la cession à M. Jacky SABATIER de la parcelle n° F2.

SOUS PREFECTURE
RECU LE
12 AOUT 2008
SERVICE COURRIER

.../...

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Où l'exposé de son Rapporteur,
Après en avoir délibéré,*

DECIDE A L'UNANIMITE

- **D'APPROUVER** la cession au constructeur ci avant désigné, du lot de terrain constructible aux charges et conditions convenues ;
- **D'AUTORISER** monsieur le Président ou son vice président délégué au développement économique qu'il mandatera à signer toutes les pièces et documents nécessaires à la mise en oeuvre de la présente décision.

Fait et délibéré à AGDE les jour, mois et an susdits



Le Président,

Gilles D'ETTORE

SEANCE DU LUNDI 28 JUILLET 2008

République Française

Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault

Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 44

En exercice : 44

Qui ont pris part à la
délibération : 41

Date de convocation :
21-07-2008

Affichage effectué le :
11 AOUT 2008

Retrait affichage effectué le :

OBJET :

CREATION D'UNE SOCIETE
PAR ACTIONS SIMPLIFIEE
IMMOBILIERE, FILIALE DE LA
SEBLI : accord du Conseil
Communautaire

N°16

Réf. : PHD./sgb

**Transmis à la
Sous Préfecture :**

11 AOUT 2008
Contrôle de légalité :

**Retour du contrôle de
légalité :**

26 AOUT 2008

L'an DEUX MILLE HUIT

et le vingt-huit juillet à dix-huit heures

Le Conseil de Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à AGDE, sous la présidence de monsieur Gilles D'ETTORE.

Présents :

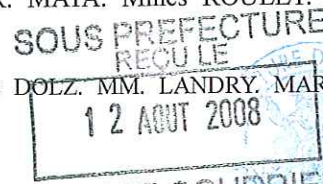
Délégués Titulaires : MM. D'ETTORE, VOGEL-SINGER, AMIEL, MARTINEZ Jean, GAIRAUD, MILLAT Gérard, GARRIGA Jacques, DREVET, Mme ANTOINE, MM. GAUDY, THERON, Mme SALGAS, MM. BARRAU, BONNAFOUX, Mme BUCHACA, MM. DRUILLE, EXPOSITO, FAGES, FEDERICI, FREY, HUPPÉ, Mmes IVORRA, MAERTEN, MM. MONÉDÉRO, PEPIN-BONNET, PEREZ Gérard, Mme PUIG, MM. REVALOR, Mme RODRIGUES, MM. ROQUES, SANCHEZ, SERS, SOULIER, TOBENA, TRINQUIER.

Délégués Suppléants : MM. ALARCON, FOURESTIER, MATA, Mmes ROULET, KELLER, NEGRE.

Absents Excusés : MM. SICARD, MM. AT, AUGÉ, Mme DOLZ, MM. LANDRY, MARHUENDA, MILLAT Guy, NADAL.

Secrétaire de Séance : PEPIN-BONNET Stéphane

Rapporteur : Alain VOGEL SINGER, vice président délégué à l'aménagement du territoire et au développement durable



Monsieur le 1er vice président rappelle que par délibération de son Conseil d'Administration en date du 24 mai 2007, la SEBLI a décidé à l'unanimité du principe de la création d'une filiale sous forme de société par actions simplifiée (SAS) à vocation immobilière et que cette dernière participerait au capital de la future SAS à hauteur d'environ 1 million d'euros.

Monsieur le Rapporteur expose que conformément à l'article L. 1524-5 alinéa 16 du Code Général des Collectivités Territoriales qui stipule que « toute prise de participation d'une société d'économie mixte locale dans le capital d'une société commerciale fait préalablement l'objet d'un accord exprès de la ou des collectivités territoriales et de leurs groupements actionnaires disposant d'un siège au Conseil d'Administration, en application du premier alinéa du présent article », les membres du conseil sont amenés, en qualité d'administrateur de la SEBLI, à se prononcer sur la décision de cette dernière de créer une filiale sous forme de société par actions simplifiée (SAS) à vocation immobilière.

Il indique que cette Société par Actions Simplifiée sera un outil dédié au développement du territoire en favorisant l'implantation d'entreprises mais également répondre à des critères d'efficacité économique et financière suffisants pour intéresser les financeurs privés à moyen ou à long terme. Cette SAS aura donc pour mission de répondre dans un délai rapide à toute demande d'entreprise qui souhaite s'installer dans l'agglomération biterroise et dont les financements classiques n'auraient pas obtenu de réponse favorable de la part des établissements bancaires.

La SAS pourra être dotée d'un capital d'environ 4 à 5 millions d'euro avec un pool bancaire constitué d'une part, d'actionnaires privés de la SEBLI et d'autre part d'acteurs bancaires de la place de Béziers.

.../...

La caisse des dépôts et la caisse d'épargne participeront à part égale au capital de cette société .

Les membres du Conseil communautaire sont invités à se prononcer.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Où l'exposé de son Rapporteur,
Après en avoir délibéré,*

DECIDE A L'UNANIMITE

- **DE SE PRONONCER** favorablement sur la création d'une société par actions simplifiée immobilière, filiale de la SEBLI ;
- **D'AUTORISER** monsieur le Président à signer toutes les pièces se rapportant à cette affaire.

Fait et délibéré à AGDE les jour, mois et an susdits


Le Président,
Gilles D'ETTORE

SEANCE DU LUNDI 28 JUILLET 2008

République Française

Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault

Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 44

En exercice : 44

Qui ont pris part à la
délibération : 41

Date de convocation :
21-07-2008

Affichage effectué le :
11 AOUT 2008

Retrait affichage effectué le :

OBJET :

PLATE FORME DE LA
CREATION D'ACTIVITES DE
L'HERAULT DE L'HERAULT
(PFCA 34) :
adhésion exercice 2008

N°17

Réf. : PHD/sgb

**Transmis à la
Sous Préfecture :**

11 AOUT 2008

Contrôle de légalité :

**Retour du contrôle de
légalité :**

26 AOUT 2008

L'an DEUX MILLE HUIT

et le vingt-huit juillet à dix-huit heures

Le Conseil de Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à AGDE, sous la présidence de monsieur Gilles D'ETTORE.

Présents :

Délégués Titulaires : MM. D'ETTORE. VOGEL-SINGER. AMIEL. MARTINEZ Jean. GAIRAUD. MILLAT Gérard. GARRIGA Jacques. DREVET. Mme ANTOINE. MM. GAUDY. THERON. Mme SALGAS. MM. BARRAU. BONNAFOUX. Mme BUCHACA. MM. DRUILLE. EXPOSITO. FAGES. FEDERICI. FREY. HUPPÉ. Mmes IVORRA. MAERTEN. MM. MONÉDÉRO. PEPIN-BONNET. PEREZ Gérard. Mme PUIG. MM. REVALOR. Mme RODRIGUES. MM. ROQUES. SANCHEZ. SERS. SOULIER. TOBENA. TRINQUIER.

Délégués Suppléants : MM. ALARCON. FOURESTIER. MATA. Mmes ROULET. KELLER. NEGRE.

Absents Excusés : MM. SICARD. MM. AT. AUGÉ. Mme DOLZ. MM. LANDRY. MARHUENDA. MILLAT Guy. NADAL.

Secrétaire de Séance : PEPIN-BONNET Stéphane

Rapporteur : Roger FAGES, Conseiller délégué chargé de l'emploi et de l'insertion

Monsieur le Rapporteur expose que l'Association « Plate-Forme de la Création d'Activités » de l'Hérault (PFCA 34) est régie par la Loi du 1^{er} juillet 1901 et le Décret du 16 août 1901. Elle a pour objet de rassembler et d'animer le réseau des acteurs départementaux oeuvrant en matière de création d'entreprises, prioritairement auprès des publics en insertion et ce afin d'améliorer les services rendus aux porteurs de projets pour permettre des créations d'entreprises pérennes et le développement d'emplois durables.

Il précise qu'antérieurement à la création de la Communauté d'Agglomération « Hérault Méditerranée », les Maisons de l'entreprise d'Agde et de Pézenas se sont impliquées dans ce travail de réseau et de mise en place d'actions pour favoriser la création d'entreprises dans l'environnement local.

Afin de poursuivre ces actions monsieur le Rapporteur propose aux membres du Conseil communautaire d'adhérer pour l'exercice 2008 à l'association PFCA 34 pour une cotisation annuelle fixée à 150 euros .

L'assemblée délibérante est amenée à se prononcer.

.../...

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Où l'exposé de son Rapporteur,
Après en avoir délibéré,*

DECIDE A L'UNANIMITE

- **D'ADHERER** pour 2008 à l'association « *Plate-Forme de la Création d'activités de Hérault* » suivant le montant de la cotisation fixé à 150 euros ;
- **D'AUTORISER** monsieur le Président à signer toutes les pièces se rapportant à cette adhésion ;
- **DE PRELEVER** les dépenses correspondantes sur le Budget de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée.

Fait et délibéré à AGDE les jour, mois et an susdits

Le Président,

Gilles D'ETTORE

SEANCE DU LUNDI 28 JUILLET 2008

République Française

Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault

Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 44

En exercice : 44

Qui ont pris part à la
délibération : 41

Date de convocation :

21-07-2008

11 AOUT 2008

Affichage effectué le :

Retrait affichage effectué le :

OBJET :

ACTIONS CENTRE DE
RESSOURCES PROSPECTIVES
EN RESSOURCES HUMAINES :
convention de partenariat entre la
CAHM et la MDEGB

N°18

Réf. : PHD./sgb

**Transmis à la
Sous Préfecture :**

11 AOUT 2008

Contrôle de légalité :

**Retour du contrôle de
légalité :**

29 AOUT 2008

L'an DEUX MILLE HUIT

et le vingt-huit juillet à dix-huit heures

Le Conseil de Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à AGDE, sous la présidence de monsieur Gilles D'ETTORE.

Présents :

Délégues Titulaires : MM. D'ETTORE, VOGEL-SINGER, AMIEL, MARTINEZ Jean, GAIRAUD, MILLAT Gérard, GARRIGA Jacques, DREVET, Mme ANTOINE, MM. GAUDY, THERON, Mme SALGAS, MM. BARRAU, BONNAFOUX, Mme BUCHACA, MM. DRUILLE, EXPOSITO, FAGES, FEDERICI, FREY, HUPPÉ, Mmes IVORRA, MAERTEN, MM. MONÉDÉRO, PEPIN-BONNET, PEREZ Gérard, Mme PUIG, MM. REVALOR, Mme RODRIGUES, MM. ROQUES, SANCHEZ, SERS, SOULIER, TOBENA, TRINQUIER.

Délégues Suppléants : MM. ALARCON, FOURESTIER, MATA, Mmes BOULET, KELLER, NEGRE.

Absents Excusés : MM. SICARD, MM. AT, AUGÉ, Mme DOLZ, MM. LANDRY, MARHUENDA, MILLAT Guy, NADAL.

Secrétaire de Séance : PEPIN-BONNET Stéphane

Rapporteur : Roger FAGES, Conseiller délégué chargé de l'emploi et de l'insertion

SOUS PRÉFECTURE
RECUTE

12 AOUT 2008

SERVICE COURRIER

Monsieur le Rapporteur rappelle que la Communauté d'Agglomération a adhéré à la **Maison de l'Emploi du Grand Biterrois (MDEGB)** qui regroupe le territoire de la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée, la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée et la FRAMPS 909 et dont les missions sont réparties en 3 axes de travail :

- Axe 1 : L'observation, l'anticipation et l'adaptation au territoire
- Axe 2 : L'accès et le retour à l'emploi
- Axe 3 : Le développement de l'emploi et de la création/reprise d'entreprises.

Monsieur le Rapporteur expose que dans le cadre de l'axe 1 et de l'axe 3 « l'observation du territoire et le développement de la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences » une nouvelle mission s'est dégagée : la gestion territorialisée des ressources humaines des entreprises et plus particulièrement la mise en place d'un centre de ressource en prospectives humaines.

Celui-ci consiste, sur la base d'un guide de recueil d'information, à rencontrer de manière individualisée un très grand nombre d'entreprises pour faire remonter leurs besoins en termes de ressources humaines et permettre ainsi de mener des actions communes en réponse à des besoins précis.

Il indique que le développement de ce projet nécessite que soient désignés sur le territoire intercommunal des agents de la Communauté d'Agglomération qui constitueront un véritable relais entre les entreprises et la Maison de l'Emploi du Grand Biterrois.

Il est donc proposé d'établir avec la Maison de l'Emploi du Grand Biterrois une convention de partenariat qui va définir les modalités de mise en place de l'action « *centre de ressources Prospectives en Ressources Humaines* »

Les membres du Conseil communautaire sont invités à se prononcer.

.../...

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Où l'exposé de son Rapporteur,
Après en avoir délibéré,*

DECIDE A L'UNANIMITE

- **DE PARTICIPER** à l'action « *Centre de ressources prospectives en ressources humaines* » avec la Maison de l'Emploi du Grand Biterrois ;
- **D'AUTORISER** monsieur le Président à signer la convention à intervenir ainsi que toutes les pièces se rapportant à cette affaire ;
- **DE PRELEVER** les dépenses correspondantes sur le Budget de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée.

Fait et délibéré à AGDE les jour, mois et an susdits

Le Président,

Gilles D'ETTORE

SEANCE DU LUNDI 28 JUILLET 2008

République Française

Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault

Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 44

En exercice : 44

Qui ont pris part à la

délibération : 42

Date de convocation :

21-07-2008

Affichage effectué le :

11 AOUT 2008

Retrait affichage effectué le :

OBJET :

MAISON DU TRAVAIL
SAISONNIER :
approbation du budget 2008 et
demandes de subventions auprès de
la DRTTEFP et du Conseil Général

N°19

Réf. : PHD/sgb

Transmis à la
Sous Préfecture :

11 AOUT 2008

Contrôle de légalité :

Retour du contrôle de
légalité :

26 AOUT 2008

L'an DEUX MILLE HUIT

et le vingt-huit juillet à dix-huit heures

Le Conseil de Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à AGDE, sous la présidence de monsieur Gilles D'ETTORE.

Présents :

Délégués Titulaires : MM. D'ETTORE. VOGEL-SINGER. AMIEL. MARTINEZ Jean. SICARD. GAIRAUD. MILLAT Gérard. GARRIGA Jacques. DREVET. Mme ANTOINE. MM. GAUDY. THERON. Mme SALGAS. MM. BARRAU. BONNAFOUX. Mme BUCHACA. MM. DRUILLE. EXPOSITO. FAGES. FEDERICI. FREY. HUPPÉ. Mmes IVORRA. MAERTEN. MM. MONÉDÉRO. PEPIN-BONNET. PEREZ Gérard. Mme PUIG. MM. REVALOR. Mme RODRIGUES. MM. ROQUES. SANCHEZ. SERS. SOULIER. TOBENA. TRINQUIER.

Délégués Suppléants : MM. ALARCON. FOURESTIER. MATA. Mmes ROULET. KELLER. NEGRE.

Absents Excusés : MM. MM. AT. AUGÉ. Mme DOLZ. MM. LANDRY. MARHUENDA. MILLAT Guy. NADAL.

Secrétaire de Séance : PEPIN-BONNET Stéphane

Rapporteur : Roger FAGES, Conseiller délégué chargé de l'emploi et de l'insertion

Monsieur le Rapporteur rappelle qu'en date du 11 mars 2003, le Conseil communautaire a délibéré favorablement afin de créer et implanter sur le territoire de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée une Maison du Travail Saisonnier (MTS).

Ainsi, ce service a été rendu opérationnel en juin 2003. Depuis cette date la Maison du Travail Saisonnier aujourd'hui située dans les locaux de la mairie annexe du Cap d'Agde, a conduit un grand nombre d'opérations notamment dans la sensibilisation des employeurs et travailleurs saisonniers au respect de la réglementation, à la prise en compte des risques sanitaires, la mise en place de manifestations de type forum, dans le domaine de l'emploi ou encore le recensement de logements à destination des travailleurs saisonniers.

Afin de poursuivre ce projet en 2008 et de le pérenniser, tant en raison de la reconnaissance par les partenaires présents au sein de ce service, que de celle du public accueilli, il propose d'approuver le Budget prévisionnel 2008 présenté en annexe.

Il indique que le plan de financement prévoit notamment de solliciter :

- la Direction Régionale du Travail et de l'Emploi pour la Formation Professionnelle pour un montant de 50 000 €
- le Conseil Général pour un montant de 13 500 €

et que sur un Budget de fonctionnement pour 2008 estimé à 92 700 €, la participation de la Communauté d'agglomération s'élèverait à la somme de 29 200 € soit 27 %, du montant global du Budget.

Les membres du Conseil communautaire sont invités à se prononcer.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Où l'exposé de son Rapporteur,
Après en avoir délibéré,*

DECIDE A L'UNANIMITE

- **D'APPROUVER** le Budget Prévisionnel de la Maison du Travail Saisonnier joint en annexe et son plan de financement ;
- **DE SOLLICITER** toutes les aides possibles du Conseil Général et de la la Direction Régionale du Travail et de l'Emploi pour la Formation Professionnelle ;
- **D'AUTORISER** monsieur le Président à signer toutes les pièces se rapportant à cette affaire.

Fait et délibéré à AGDE les jour, mois et an susdits


Le Président,
Gilles D'ETTORE

SEANCE DU LUNDI 28 JUILLET 2008

République Française

Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault

Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 44

En exercice : 44

Qui ont pris part à la

délibération : 42

Date de convocation :

21-07-2008

Affichage effectué le :

11 AOUT 2008

Retrait affichage effectué le :

OBJET :

COMITE POUR LE
DEVELOPPEMENT DE
L'ECONOMIE REGIONALE
(COMIDER) :
participation financière de la
CAHM au MARKETHON 2008

N°20

Réf. : PHD/sgb

**Transmis à la
Sous Préfecture :**

11 AOUT 2008

Contrôle de légalité :

**Retour du contrôle de
légalité :**

19 AOUT 2008

L'an DEUX MILLE HUIT

et le vingt-huit juillet à dix-huit heures

Le Conseil de Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à AGDE, sous la présidence de monsieur Gilles D'ETTORE.

Présents :

Délégués Titulaires : MM. D'ETTORE, VOGEL-SINGER, AMIEL, MARTINEZ Jean, SICARD, GAIRAUD, MILLAT Gérard, GARRIGA Jacques, DREVET, Mme ANTOINE, MM. GAUDY, THERON, Mme SALGAS, MM. BARRAU, BONNAFOUX, Mme BUCHACA, MM. DRUILLE, EXPOSITO, FAGES, FEDERICI, FREY, HUPPÉ, Mmes IVORRA, MAERTEN, MM. MONÉDÉRO, PEPIN-BONNET, PEREZ Gérard, Mme PUIG, MM. REVALOR, Mme RODRIGUES, MM. ROQUES, SANCHEZ, SERS, SOULIER, TOBENA, TRINQUIER.

Délégués Suppléants : MM. ALARCON, FOURESTIER, MATA, Mmes ROULET, KELLER, NEGRE.

Absents Excusés : MM. MM. AT, AUGÉ, Mme DOLZ, MM. LANDRY, MARHUENDA, MILLAT Guy, NADAL.

Secrétaire de Séance : PEPIN-BONNET Stéphane

Rapporteur : Roger FAGES, Conseiller délégué chargé de l'emploi et de l'insertion

Monsieur le Rapporteur rappelle que le Comité pour le Développement de l'Economie Régionale Languedoc-Roussillon (COMIDER L.-R.) assure, depuis plusieurs années, la promotion et la mise en place du MARKETHON qui est une démarche de recherche d'emploi active sur la région avec l'appui des organismes d'insertion locaux.

Il expose que le MARKETHON 2008, organisé sous la forme d'un Rallye pour l'emploi sur une journée à l'échelon national se déroule le 16 octobre 2008

En vue de l'animation et de l'organisation de cette journée le COMIDER L.-R. a sollicité d'une part, une participation financière d'un montant de 1 000 euros à la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée et d'autre part, le soutien du Service Emploi Formation Intercommunal (SEFI) pour la coordination et l'animation de cette journée et couvrir ainsi une partie des frais engendrés.

Par conséquent, à la vue des répercussions que peut engendrer cette démarche de recherche d'emploi sur le territoire intercommunal, il est proposé aux membres du Conseil communautaire de se prononcer sur l'opportunité de cette participation financière à hauteur de 1 000 euros et sur le soutien du SEFI au MARKETHON 2008.

Les membres du Conseil communautaire sont invités à se prononcer.

SOUS PREFECTURE
RECUE
12 AOUT 2008
SERVICE COURRIER

.../...

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Où l'exposé de son Rapporteur;
Après en avoir délibéré,*

DECIDE A L'UNANIMITE

- **DE PARTICIPER** financièrement à hauteur de 1 000 € auprès du COMIDER pour l'organisation de la journée du 16 octobre prochain du MARKETHON 2008 ;
- **D'AUTORISER** le service SEFI à participer à l'organisation de cette journée ;
- **D'AUTORISER** monsieur le Président de la CAHM à signer toutes les pièces se rapportant à cette manifestation ;
- **DE PRELEVER** les dépenses correspondantes sur le Budget de la CAHM.

Fait et délibéré à AGDE les jour, mois et an susdits

Le Président,

Gilles D'ETTORE



SEANCE DU LUNDI 28 JUILLET 2008

République Française

Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault

Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 44

En exercice : 44

Qui ont pris part à la
délibération : 42

Date de convocation :

21-07-2008

Affichage effectué le :

11 AOUT 2008

Retrait affichage effectué le :

OBJET :

PLIE – LANCEMENT DU
CHANTIER D'INSERTION
METIERS DES SERVICES A LA
PERSONNE EN MAISON DE
RETRAITE

N°22

Réf. : PHD./sgb

Transmis à la
Sous Préfecture :

11 AOUT 2008

Contrôle de légalité :

Retour du contrôle de
légalité :

26 AOUT 2008

L'an DEUX MILLE HUIT

et le vingt-huit juillet à dix-huit heures

Le Conseil de Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à AGDE, sous la présidence de monsieur Gilles D'ETTORE.

Présents :

Délégués Titulaires : MM. D'ETTORE, VOGEL-SINGER, AMIEL, MARTINEZ Jean, SICARD, GAIRAUD, MILLAT Gérard, GARRIGA Jacques, DREVET, Mme ANTOINE, MM. GAUDY, THERON, Mme SALGAS, MM. BARRAU, BONNAFOUX, Mme BUCHACA, MM. DRUILLE, EXPOSITO, FAGES, FEDERICI, FREY, HUPPÉ, Mmes IVORRA, MAERTEN, MM. MONÉDÉRO, PEPIN-BONNET, PEREZ Gérard, Mme PUIG, MM. REVALOR, Mme RODRIGUES, MM. ROQUES, SANCHEZ, SERS, SOULIER, TOBENA, TRINQUIER.

Délégués Suppléants : MM. ALARCON, FOURESTIER, MATA, Mmes ROULET, KELLER, NEGRE.

Absents Excusés : MM. MM. AT, AUGÉ, Mme DOLZ, MM. LANDRY, MARHUENDA, MILLAT Guy, NADAL.

Secrétaire de Séance : PEPIN-BONNET Stéphane

Rapporteur : Roger FAGES, Conseiller délégué chargé de l'emploi et l'insertion

Monsieur le Rapporteur rappelle que par délibération du conseil communautaire du 31 janvier 2008 le Conseil communautaire a autorisé la mise en oeuvre des actions prévues dans le cadre de la programmation 2008 du PLIE.

Monsieur le Rapporteur expose que dans le cadre de cette programmation, un chantier d'insertion intitulé « métiers des services à la personne en maison de retraite » doit être engagé sur les structures de Saint Thibéry et Nézignan l'Evêque en partenariat avec les CCAS de ces deux communes et l'association « LE PASSE MURAILLE » chargée de l'accompagnement professionnel en articulation avec le Centre de Formation Professionnelle et de Promotion Agricole et les Ateliers de Pédagogies Personnalisés de Pézenas.

Ainsi, il propose aux membres du Conseil communautaire de se prononcer sur la mise en place de ce chantier et sur la signature des conventions à venir avec les CCAS de Saint Thibéry et de Nézignan l'evêque, le CFPPA APP de Pézenas et l'association « LE PASSE MURAILLE ».

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Où l'exposé de son Rapporteur,
Après en avoir délibéré,

DECIDE A L'UNANIMITE

- **DE LANCER** les chantiers d'insertion métiers des service de la personne dans le cadre des actions du PLIE ;
- **D'AUTORISER** monsieur le Président à signer les conventions à intervenir avec les différents organismes ;
- **DE PRELEVER** les dépenses correspondant sur le Budget de la CAHM.

Fait et délibéré à AGDE les jour, mois et an susdits
Le Président,

Gilles D'ETTORE

SEANCE DU LUNDI 28 JUILLET 2008

République Française

Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault

Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 44

En exercice : 44

Qui ont pris part à la
délibération : 42

Date de convocation :
21-07-2008

Affichage effectué le :

11 AOUT 2008

Retrait affichage effectué le :

OBJET :

PARTICIPATION DE LA CAHMA A
LA JOURNEE NATIONALE DU
TRANSPORT PUBLIC
DU 17 SEPTEMBRE 2008

N°23

Réf. : PHD/sgb

**Transmis à la
Sous Préfecture :**

11 AOUT 2008

Contrôle de légalité :

**Retour du contrôle de
légalité :**

26 AOUT 2008

L'an DEUX MILLE HUIT

et le vingt-huit juillet à dix-huit heures

Le Conseil de Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à AGDE, sous la présidence de monsieur Gilles D'ETTORE.

Présents :

Délégués Titulaires : MM. D'ETTORE, VOGEL-SINGER, AMIEL, MARTINEZ Jean, SICARD, GAIRAUD, MILLAT Gérard, GARRIGA Jacques, DREVET, Mme ANTOINE, MM. GAUDY, THERON, Mme SALGAS, MM. BARRAU, BONNAFOUX, Mme BUCHACA, MM. DRUILLE, EXPOSITO, FAGES, FEDERICI, FREY, HUPPÉ, Mmes IVORRA, MAERTEN, MM. MONÉDÉRO, PEPIN-BONNET, PEREZ Gérard, Mme PUIG, MM. REVALOR, Mme RODRIGUES, MM. ROQUES, SANCHEZ, SERS, SOULIER, TOBENA, TRINQUIER.

Délégués Suppléants : MM. ALARCON, FOURESTIER, MATA, Mmes ROULET, KELLER, NEGRE.

Absents Excusés : MM. MM. AT, AUGÉ, Mme DOLZ, MM. LANDRY, MARHUENDA, MILLAT Guy, NADAL.

Secrétaire de Séance : PEPIN-BONNET Stéphane

Rapporteur : Christian THERON, vice président délégué aux transports

Monsieur le Rapporteur expose qu'afin de valoriser l'image et le recours aux transports en commun public le GIE OBJECTIF TRANSPORT PUBLIC renouvelle le 17 septembre 2008 l'opération intitulée « *journée Nationale du transport Public* » qui permet de faire découvrir au public les atouts du réseau de transport en commun.

Ainsi, il propose aux membres du conseil de participer à cette journée et de substituer à sa tarification habituelle un tarif unique de 1 € à la journée sur l'ensemble du réseau urbain de la Communauté d'agglomération.

Les membres du Conseil communautaire sont invités à se prononcer.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Où l'exposé de son Rapporteur,
Après en avoir délibéré,

DECIDE A L'UNANIMITE

- **DE PARTICIPER** à la journée nationale du transport public du 17 septembre 2008 ;
- **DE FIXER** pour la journée du 17 septembre 2008 un tarif unique de 1 € sur l'ensemble du réseau urbain de la Communauté d'Agglomération ;
- **D'AUTORISER** monsieur le Président à signer toutes les pièces se rapportant à cette affaire

Fait et délibéré à AGDE, les jour, mois et an susdits
Le Président,

Gilles D'ETTORE



SEANCE DU LUNDI 28 JUILLET 2008

République Française

Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault

Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 44

En exercice : 44

Qui ont pris part à la
délibération : 42

Date de convocation :
21-07-2008

Affichage effectué le :

11 AOUT 2008

Retrait affichage effectué le :

OBJET :

ASSOCIATION TGV
DEVELOPPEMENT LR :
renouvellement adhésion 2008

N°24

Réf. : PHD/sgb

**Transmis à la
Sous Préfecture :**

11 AOUT 2008

Contrôle de légalité :

**Retour du contrôle de
légalité :**

26 AOUT 2008

L'an DEUX MILLE HUIT

et le vingt-huit juillet à dix-huit heures

Le Conseil de Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à AGDE, sous la présidence de monsieur Gilles D'ETTORE.

Présents :

Délégués Titulaires : MM. D'ETTORE, VOGEL-SINGER, AMIEL, MARTINEZ Jean, SICARD, GAIRAUD, MILLAT Gérard, GARRIGA Jacques, DREVET, Mme ANTOINE, MM. GAUDY, THERON, Mme SALGAS, MM. BARRAU, BONNAFOUX, Mme BUCHACA, MM. DRUILLE, EXPOSITO, FAGES, FEDERICI, FREY, HUPPÉ, Mmes IVORRA, MAERTEN, MM. MONÉDÉRO, PEPIN-BONNET, PEREZ Gérard, Mme PUIG, MM. REVALOR, Mme RODRIGUES, MM. ROQUES, SANCHEZ, SERS, SOULIER, TOBENA, TRINQUIER.

Délégués Suppléants : MM. ALARCON, FOURESTIER, MATA, Mmes ROULET, KELLER, NEGRE.

Absents Excusés : MM. MM. AT, AUGÉ, Mme DOLZ, MM. LANDRY, MARHUENDA, MILLAT Guy, NADAL.

Secrétaire de Séance : PEPIN-BONNET Stéphane

Rapporteur : Christian THERON, vice président délégué aux transports

Monsieur le vice président rappelle que dans le cadre de la construction de la ligne nouvelle Montpellier-Perpignan une association, intitulée « TGV Développement Languedoc-Roussillon » a été créée et mène essentiellement des actions dans le but de voir les décideurs publics agir pour la construction.

Monsieur le Rapporteur propose d'adhérer à cette association afin que l'intérêt du territoire intercommunal et la desserte ferroviaire de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée soit prise en compte dans le projet.

Il précise que le montant de la cotisation annuelle s'élève à la somme de 100 €.

Les membres du Conseil communautaire sont invités à se prononcer.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Où l'exposé de son Rapporteur,
Après en avoir délibéré,

DECIDE A L'UNANIMITE

- **D'ADHERER** pour 2008 à l'association « TGV Développement L.-R. » ;
- **D'AUTORISER** monsieur le Président à signer toutes les pièces se rapportant à cette affaire ;
- **DE PRELEVER** la dépense correspondante, soit la somme de 100 € sur le Budget de la CAHM.

Fait et délibéré à AGDE les jour, mois et an susdits
Le Président,



Gilles D'ETTORE



SEANCE DU LUNDI 28 JUILLET 2008

République Française

Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault

Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 44

En exercice : 44

Qui ont pris part à la
délibération : 42

Date de convocation :
21-07-2008

Affichage effectué le :

11 AOUT 2008

Retrait affichage effectué le :

OBJET :

VALIDATION DU PROGRAMME
D'ACTION TERRITORIAL
HERAULT MEDITERRANEE
2008 SUR LE PARC PRIVE DE
LOGEMENTS

N°25

Réf. : PHD/sgb

Transmis à la
Sous Préfecture :

11 AOUT 2008

Contrôle de légalité :

Retour du contrôle de
légalité :

26 AOUT 2008

L'an DEUX MILLE HUIT

et le vingt-huit juillet à dix-huit heures

Le Conseil de Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à AGDE, sous la présidence de monsieur Gilles D'ETTORE.

Présents :

Délégués Titulaires : MM. D'ETTORE, VOGEL-SINGER, AMIEL, MARTINEZ Jean, SICARD, GAIRAUD, MILLAT Gérard, GARRIGA Jacques, DREVET, Mme ANTOINE, MM. GAUDY, THERON, Mme SALGAS, MM. BARRAU, BONNAFOUX, Mme BUCHACA, MM. DRUILLE, EXPOSITO, FAGES, FEDERICI, FREY, HUPPÉ, Mmes IVORRA, MAERTEN, MM. MONÉDÉRO, PEPIN-BONNET, PEREZ Gérard, Mme PUIG, MM. REVALOR, Mme RODRIGUES, MM. ROQUES, SANCHEZ, SERS, SOULIER, TOBENA, TRINQUIER.

Délégués Suppléants : MM. ALARCON, FOURESTIER, MATA, Mmes ROULET, KELLER, NEGRE.

Absents Excusés : MM. MM. AT, AUGÉ, Mme DOLZ, MM. LANDRY, MARHUENDA, MILLAT, Guy, NADAL.

Secrétaire de Séance : PEPIN-BONNET Stéphane

Rapporteur : Vincent GAUDY, vice président délégué à l'habitat



Monsieur le vice président rappelle que dans le cadre de la délégation des aides à la pierre sur le parc de logements privés, la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée doit arrêter son Programme d'Actions Territorial 2008. Celui-ci constitue un support opérationnel déterminant pour la gestion des aides publiques en faveur de la rénovation de l'habitat privé par les délégations locales de l'ANAH et les délégataires, notamment en contribuant à l'opposabilité des règles de priorités.

Monsieur le Rapporteur expose que le Programme d'Actions Territorial est annuel et qu'il doit faire l'objet d'une approbation du Conseil communautaire.

Ainsi, il présente le contenu de ce dernier dont le détail est joint en annexe et précise que la 1^{ère} partie porte sur :

- un rappel succinct du contexte et des principaux enjeux et objectifs du territoire en ce qui concerne le logement privé,
- un résumé de l'activité de l'année précédente en ce qui concerne le logement privé et le programme d'actions,
- une estimation du coût des principaux enjeux et objectifs du territoire de l'année et un rappel de la dotation de l'année.

Et la 2^{ème} partie sur la définition des principales dispositions, actions et mesures à mettre en œuvre au cours de l'année 2008 pour atteindre ces objectifs compte tenu des crédits et moyens.

Il indique également qu'une réflexion particulière a été portée sur le volet « hiérarchisation des priorités » qui a permis selon les enjeux du territoire intercommunal de cibler les actions 2008 de la façon suivante :

.../...

- le conventionnement des logements : production de logements locatifs privés à loyer maîtrisés, et favoriser les opérations menées par les propriétaires occupants très sociaux et bailleurs impécunieux.
- la lutte contre la vacance,
- le traitement des problèmes de santé et de sécurité dans l'habitat : lutte contre l'habitat indigne (insalubrité, péril, indécence),
- l'adaptation du logement aux handicaps,
- le volet développement durable,
- les opérations liées au Périmètre de Restauration Immobilière à Agde,
- le partenariat avec les compagnons bâtisseurs et l'Agence Départementale pour l'Information sur le Logement
- le traitement des copropriétés dégradées,
- les travaux d'intérêt architecturaux,
- le Fond de Solidarité de l'Habitat et pré - financement des subventions,
- l'Action façades.

Les membres du Conseil communautaire sont invités à se prononcer

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Où l'exposé de son Rapporteur;
Après en avoir délibéré,*

DECIDE A L'UNANIMITE

- **D'APPROUVER** le Programme d'action territorial 2008 de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée sur le logement privé joint en annexe ;
- **D'AUTORISER** monsieur le Président à signer toutes les pièces se rapportant à cette affaire.

Fait et délibéré à AGDE les jour, mois et an susdits

Le Président,

Gilles D'ETTORE

SEANCE DU LUNDI 28 JUILLET 2008

République Française

Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault

Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 44

En exercice : 44

Qui ont pris part à la
délibération : 42

Date de convocation :
21-07-2008

Affichage effectué le :
11 AOUT 2008

Retrait affichage effectué le :

OBJET :
PROJET DE LOGEMENTS
SOCIAUX SUR SAINT-
THIBÉRY :

acquisition des parcelles cadastrées
C2158 d'une contenance de 690 m²
et C 2159 d'une contenance de 30
m² au lieu-dit le « Causse »
à M. LOZANO, SCI ESPERANZA

(annule et remplace la délibération
N°37 du 18 octobre 2007)

N° 26

Réf. : PHD/sgb

Transmis à la
Sous Préfecture :

11 AOUT 2008

Contrôle de légalité :

Retour du contrôle de
légalité :

19 AOUT 2008

L'an DEUX MILLE HUIT

et le vingt-huit juillet à dix-huit heures

**Le Conseil de Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement
convoué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à AGDE, sous
la présidence de monsieur Gilles D'ETTORE.**

Présents :

Délégués Titulaires : MM. D'ETTORE, VOGEL-SINGER, AMIEL, MARTINEZ Jean, SICARD,
GAIRAUD, MILLAT Gérard, GARRIGA Jacques, DREVET, Mme ANTOINE, MM. GAUDY, THERON,
Mme SALGAS, MM. BARRAU, BONNAFOUX, Mme BUCHACA, MM. DRUILLE, EXPOSITO, FAGES,
FEDERICI, FREY, HUPPÉ, Mmes IVORRA, MAERTEN, MM. MONÉDÉRO, PEPIN-BONNET, PEREZ
Gérard, Mme PUIG, MM. REVALOR, Mme RODRIGUES, MM. ROQUES, SANCHEZ, SERS, SOULIER,
TOBENA, TRINQUIER.

Délégués Suppléants : MM. ALARCON, FOURESTIER, MATA, Mmes ROULET, KELLER, NEGRE.

Absents Excusés : MM. MM. AT, AUGÉ, Mme DOLZ, MM. LANDRY, MARHUENDA-MILLAT Guy,
NADAL.

Secrétaire de Séance : PEPIN-BONNET Stéphane

Rapporteur : Vincent GAUDY, vice président délégué à l'habitat



Monsieur le Rapporteur expose que dans le cadre du Programme Local de l'Habitat Intercommunal et en particulier de la production de logements sociaux, un projet de dix-huit logements dont dix logements locatifs et huit accessions sont envisagés sur la commune de Saint Thibéry.

Pour cela, la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée souhaite se porter acquéreur des parcelles situées au lieu-dit le « Causse » appartenant à monsieur LOZANO, SCI Esperanza qui présentent une opportunité intéressante.

En effet, la parcelle cadastrée C 2158 d'une contenance de 690 m² et la parcelle cadastrée C 2159 d'une contenance de 30 m² permettent, notamment, d'accéder à des terrains appartenant à la commune de Saint Thibéry où sera réalisé le projet de logements sociaux. Ces terrains se situent en zone UE du POS avec un COS de 0.50. Ils sont dotés de différents équipements (desserte voirie, réseaux d'alimentation, réseau d'eaux usées).

Lors de sa séance du 18 octobre 2007, le Conseil communautaire avait délibéré le principe de l'acquisition de ces parcelles pour un montant d'environ 83 000 €. Les conditions particulières ne permettaient pas d'en fixer le montant précis, suite aux ajustements réalisés par les notaires chargés de la réitération par acte authentique, ce montant est aujourd'hui connu.

Par conséquent, il est proposé d'acquérir les parcelles précitées pour un montant de 83 200 € (prix supérieur à l'estimation de l'avis du Service des Domaines) au motif ; que cette acquisition va permettre la réalisation de logements sociaux nécessaires à satisfaire les besoins de la population à revenus modestes dans la mesure où elle constitue la seule possibilité d'accéder à la parcelle communale. Par ailleurs, ce prix permet à l'intéressé d'acquérir un lot au sein d'un Parc d'Activités Economiques (La Crouzette à Saint-Thibéry) lui permettant de réaliser le même projet prévu sur ces deux parcelles. La C.A.H.M. prendra également à sa charge les frais de mainlevée d'hypothèque estimés environ à 300€.

Monsieur le Rapporteur indique que la CAHM effectue cette opération dans le cadre du Contrat territorial du Contrat d'agglomération, ce qui permet d'obtenir une subvention à hauteur 50 % de la part du Conseil Général.

Monsieur le Rapporteur invite les membres du Conseil communautaire à se prononcer sur cette acquisition pour un montant de 83 200,00 € plus le montant estimé des frais de mainlevée d'hypothèque.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Où l'exposé de son Rapporteur,
Après en avoir délibéré,*

DECIDE A L'UNANIMITE

- **D'ACQUERIR** la parcelle C 2158 d'une contenance de 690 m² et la parcelle C 2159 d'une contenance de 30 m² situées au lieu-dit le «Causse» à Saint-Thibéry au prix global de 83 200,00 €, de passer outre l'avis des Domaines et de prendre en charge le montant des frais de mainlevée d'hypothèque (estimé à 300 €) ;
- **D'AUTORISER** monsieur le Président à solliciter une aide financière du Département ;
- **D'AUTORISER** monsieur le Président à signer l'acte authentique ainsi que tout document se rapportant à cette affaire.

Fait et délibéré à AGDE les jour, mois et an susdits

Le Président,
Gilles D'ETTORE



SEANCE DU LUNDI 28 JUILLET 2008

République Française

Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault

Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 44

En exercice : 44

Qui ont pris part à la
délibération : 42

Date de convocation :
21-07-2008

Affichage effectué le :
11 AOUT 2008

Retrait affichage effectué le :

OBJET :

TRAITEMENT CONTRE LES
CHENILLES
PROCESSIONNAIRES

DU PIN : Campagne 2008 et
demande de subvention auprès du
Conseil Général

N° 27

Réf. : PHD/sgb

**Transmis à la
Sous Préfecture :**

11 AOUT 2008

Contrôle de légalité :

**Retour du contrôle de
légalité :**

19 AOUT 2008

L'an DEUX MILLE HUIT

et le vingt-huit juillet à dix-huit heures

Le Conseil de Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à AGDE, sous la présidence de monsieur Gilles D'ETTORE.

Présents :

Délégués Titulaires : MM. D'ETTORE, VOGEL-SINGER, AMIEL, MARTINEZ Jean, SICARD, GAIRAUD, MILLAT Gérard, GARRIGA Jacques, DREVET, Mme ANTOINE, MM. GAUDY, THERON, Mme SALGAS, MM. BARRAU, BONNAFOUX, Mme BUCHACA, MM. DRUILLE, EXPOSITO, FAGES, FEDERICI, FREY, HUPPÉ, Mmes IVORRA, MAERTEN, MM. MONÉDÉRO, PEPIN-BONNET, PEREZ Gérard, Mme PUIG, MM. REVALOR, Mme RODRIGUES, MM. ROQUES, SANCHEZ, SERS, SOULIER, TOBENA, TRINQUIER.

Délégués Suppléants : MM. ALARCON, FOURESTIER, MATA, Mmes ROULET, KELLER, NEGRE.

Absents Excusés : MM. MM. AT, AUGÉ, Mme DOLZ, MM. LANDRY, MARHUENDA, MILLAT Guy, NADAL.

Secrétaire de Séance : PEPIN-BONNET Stéphane

Rapporteur : Robert GAIRAUD, vice président délégué à la commande publique et à la logistique technique



Monsieur le vice président expose qu'il est nécessaire d'entretenir les plantations de pins sur le territoire de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée en les protégeant contre la chenille processionnaire du pin. Le Traitement aérien sera appliqué à l'aide d'un hélicoptère:

- mono turbine pour le traitement en zone forestière
- bi turbine pour le traitement en zone urbaine

Il précise que ce traitement est réalisé à l'aide d'un produit biologique ne présentant pas de nocivité pour l'environnement

Ainsi, il soumet, à cet effet, un devis de travaux établi par l'Office National des Forêts (O.N.F.), Service Départemental de l'Hérault qui propose un traitement aérien à l'aide d'un produit biologique sur la Zone urbaine (communes d'Agde, de Pézenas, Adissan, Pomerols, Lézignan la Cèbe et Portiragnes) et la Zone forestière (communes d'Agde, Aumes, Pinet, Montagnac, Saint Pons de Mauchiens, Vias et Florensac) au prix de 26 735,98 Euros T.T.C. pour une superficie totale de 347,70 hectares.

Il indique que le traitement aérien sera appliqué à l'aide d'un hélicoptère à mono-turbine pour la zone forestière (50 €HT/ha) et un hélicoptère à bi- turbine pour la zone urbaine (80 € HT/ha).

Il précise que la Communauté d'Agglomération s'engage à prendre les dispositions énoncées dans l'arrêté préfectoral qui sera délivré pour cette opération conformément à la réglementation en vigueur.

Monsieur le Rapporteur rappelle que la subvention demandée auprès du Conseil Général sera versée directement au service comptable de l'Office National des Forêts et sera déduite du montant total des travaux hors taxes. Cette opération sera expressément indiquée sur la facture émise à notre attention.

Par conséquent, il invite les membres présents à se prononcer sur ce devis de travaux dans son principe et à solliciter des aides auprès du Conseil Général.

../..

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Où l'exposé de son Rapporteur,
Après en avoir délibéré,*

DECIDE A L'UNANIMITE

- **D'APPROUVER** le devis de travaux établit par l'O.N.F. pour effectuer ladite prestation sur le territoire intercommunal dont le coût est estimé à 26 735,98 € T.T.C. ;
- **DE SOLLICITER** du Conseil Général une subvention aussi élevée que possible pour lui permettre de mener à bien cette opération ;
- **D'AUTORISER** monsieur le président à signer toutes les pièces se rapportant à cette affaire ;
- **DE PRELEVER** les dépenses correspondantes sur le Budget de la CAHM.

Fait et délibéré à AGDE les jour, mois et an susdits


Le Président,
Gilles D'ETTORE

République Française

Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault

Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 44

En exercice : 44

Qui ont pris part à la
délibération : 42

Date de convocation :

11 AOÛT 2008

Affichage effectué le :

Retrait affichage effectué le :

OBJET :

**DETERMINATION
DU LIEU DE LA
PROCHAINE SEANCE**

N° 28

Réf. : PHD/cm

**Transmis à la
Sous Préfecture :**

11 AOÛT 2008

Contrôle de légalité :

**Retour du contrôle de
légalité :**

26 AOÛT 2008

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION "HERAULT MEDITERRANEE"

SEANCE DU LUNDI 28 JUILLET 2008

L'an DEUX MILLE HUIT et le vingt-huit juillet

Le Conseil de Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à AGDE, sous la présidence de monsieur Gilles D'ETTORE.

Présents :

Délégués Titulaires : MM. D'ETTORE, VOGEL-SINGER, AMIEL, MARTINEZ Jean, SICARD, GAIRAUD, MILLAT Gérard, GARRIGA Jacques, DREVET, Mme ANTOINE, MM. GAUDY, THERON, Mme SALGAS, MM. BARRAU, BONNAFOUX, Mme BUCHACA, MM. DRUILLE, EXPOSITO, FAGES, FEDERICI, FREY, HUPPÉ, Mmes IVORRA, MAERTEN, MM. MONÉDÉRO, PEPIN-BONNET, PEREZ Gérard, Mme PUIG, MM. REVALOR, Mme RODRIGUES, MM. ROQUES, SANCHEZ, SERS, SOULIER, TOBENA, TRINQUIER.

Délégués Suppléants : MM. ALARCON, FOURESTIER, MATA, Mmes ROULET, KELLER, NEGRE.

Absents Excusés : MM. MM. AT, AUGÉ, Mme DOLZ, MM. LANDRY, MARHUENDA, MILLAT Guy, NADAL.

Secrétaire de Séance : PEPIN-BONNET Stéphane

Rapporteur : Gilles D'ETTORE, Président de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée

Monsieur le Président rappelle que, conformément à l'article L 5211-11 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.), l'organe délibérant d'un Etablissement Public de Coopération Intercommunal se réunit au siège dudit établissement ou dans un lieu choisi par celui-ci.

Par conséquent, il expose que si les membres du Conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée souhaitent se réunir en dehors de la commune de SAINT-THIBERY, siège social de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, ils doivent déterminer le lieu où se tiendra la séance du prochain Conseil communautaire.

L'Assemblée délibérante est invitée à délibérer.



LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Où l'exposé de son Président,
Après en avoir délibéré,*

DECIDE A L'UNANIMITE

- **DE FIXER** le lieu de la prochaine séance du Conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée sur la commune de Saint Pons de Mauchiens.

Fait et délibéré à AGDE les jour, mois et an susdits.



Le Président,

Gilles D'ETTORE.